

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CONTRÔLE DE LA  
CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT  
ROUTIERS





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2019 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

**Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :**

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2019 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2019 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## TABLE DES MATIÈRES

---

### Mission

<b>CONTRÔLE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	11
Récapitulation des crédits et des emplois	14

### Programme 751

<b>STRUCTURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
Présentation des crédits	24
Justification au premier euro	28

### Programme 753

<b>CONTRÔLE ET MODERNISATION DE LA POLITIQUE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS</b>	<b>41</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Objectifs et indicateurs de performance	44
Présentation des crédits	45
Justification au premier euro	47
Opérateurs	53

### Programme 754

<b>CONTRIBUTION À L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES</b>	<b>61</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	62
Présentation des crédits	64
Justification au premier euro	67

### Programme 755

<b>DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT</b>	<b>73</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	74
Présentation des crédits	75
Justification au premier euro	78



### MISSION

---

#### **CONTRÔLE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS**

Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	11
Récapitulation des crédits et des emplois	14

## PRÉSENTATION DU COMPTE

### TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 49 ;

Loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, article 40-III ;

Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, article 62 ;

Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, article 48 ;

Loi n°2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011, article 24 ;

Loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, article 47 ;

Ordonnance n°2024 du 6 novembre 2014, article 32 ;

Loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, article 45 ;

Loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, article 43 ;

Loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016, article 85 ;

Loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, article 48 ;

Loi n° 2019-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, article 89 ;

Loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019, article 2.

### OBJET

Créé par la loi de finances, le **compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »** est composé des dépenses contribuant aux structures et aux dispositifs de la sécurité routière, à la modernisation de ses applications, au financement de certains équipements des collectivités territoriales et au désendettement de l'État. Les recettes du compte sont le produit des amendes perçues par la voie de systèmes automatisés de contrôle-sanction, à l'exception des fractions de ce produit affectées à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), et le produit des amendes de police de la circulation et du stationnement routiers.

Si les recettes totales du CAS ont été supérieures à la prévision qui figurait en LFI 2019, celles-ci s'élevant à 1 347 M€ contre un montant initialement anticipé de 1 297 M€, il convient de noter que le produit total des amendes perçues par la voie de systèmes automatisés de contrôle-sanction a été de 561 M€ en 2019 contre 1 036 M€ prévus en LFI en particulier du fait d'un taux de disponibilité des radars en forte diminution pour raison de dégradations sans précédent en 2019.

Le CAS participe à l'objectif gouvernemental de lutte contre l'insécurité routière et, à travers cette dernière, de diminution de la mortalité et de l'accidentalité routières.



Après 12 années de baisse continue, la mortalité routière a connu une augmentation depuis 2014 pour se stabiliser en 2017. Dans ce contexte, le Premier ministre a réuni le 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de dix ministres et secrétaires d'État. Ce nouveau CISR témoigne de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour sauver plus de vies sur les routes. Le CISR a notamment décidé d'abaisser la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau routier bidirectionnel sans séparateur central.

Cette politique volontariste recueille des résultats encourageants car, selon les premières estimations pour 2019 de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR), la mortalité routière connaît une baisse en métropole en 2019 par rapport à 2018. 3 239 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2019. Avec 9 décès de moins qu'en 2018, la mortalité routière de l'année 2019 est en baisse de 0,3% par rapport à 2018. L'année 2019 enregistre donc le chiffre de mortalité sur les routes de métropole le plus bas de toute l'histoire des statistiques de la Sécurité routière.

Le **programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière »** participe à la lutte contre l'insécurité routière en contribuant à réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes en France. Ce programme finance notamment le système de contrôle automatisé (radars) et l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Les radars automatiques luttent contre la vitesse excessive ou inadaptée, premier vecteur de mortalité. Au 31 décembre 2019, le parc des radars est composé de 4 094 équipements de terrain, soit une baisse exceptionnelle de 334 équipements, consécutive à l'épisode de vandalisme sans précédent cette année 2019. Cette baisse tend néanmoins à masquer les actions de modernisation du parc des radars qui se sont poursuivies en 2019.

L'ANTAI gère le traitement des avis de contraventions, en particulier du contrôle automatisé. Le nombre d'infractions, relevé par les radars automatiques, est passé de 23,8 millions en 2018 à 20,6 millions en 2019, soit une baisse de 13,5 %. Les avis de contravention émis ont baissé de 10,8 % par rapport à 2018 (12,56 millions en 2019). Ce recul s'explique par un taux de disponibilité des radars en baisse en 2019 (74,2 % contre 88,87 % en 2018) pour les motifs évoqués ci-avant.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, compte tenu de la fusion des programmes 751 et 752 « Fichier national du permis de conduire », le programme 751 finance également le système de gestion des points du permis de conduire (envoi de lettres de retrait et de restitution de points) et les dépenses relatives à la maintenance du fichier national du permis de conduire ainsi qu'à son évolution.

Le **programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers »** contribue à la modernisation de la chaîne de traitement des infractions par la généralisation du procès-verbal électronique (Pvé) dont la mise en œuvre a été confiée à l'ANTAI. La généralisation de la verbalisation électronique est achevée dans les services de l'État (police et gendarmerie nationales) depuis 2012. Depuis 2017, l'ANTAI participe à la modernisation des équipements des forces de l'ordre en finançant 12 722 appareils smartphones/tablettes dans le cadre du projet NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) porté par les directions générales de la gendarmerie et de la police nationales. Ce nouvel équipement favorise l'exécution du service en tout temps et en tout lieu, en offrant plus de mobilité aux agents et davantage de proximité avec les citoyens. Le déploiement de la solution électronique continue sa progression auprès des collectivités territoriales volontaires.

En 2019, 12,4 millions d'avis de contravention ont été envoyés, hors stationnement payant, en hausse de 3,3% par rapport à 2018.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant sont entrées en vigueur en application de l'article 63 de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Dans le cadre de cette réforme, les collectivités peuvent recourir à la prestation de l'ANTAI pour l'édition et l'envoi des avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) ainsi que des titres exécutoires à l'encontre des retardataires dans le cadre de la décentralisation du stationnement payant. Au 31 décembre 2019, 96 % des collectivités ont choisi de recourir à la prestation de l'ANTAI pour l'édition et l'envoi des avis de paiement de FPS.

Depuis 2018, l'ANTAI s'est également adaptée afin de traiter les nouveaux dispositifs de forfaitisation des délits prévus par la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle (conduite sans permis et conduite sans assurance).

Les premiers envois d’amendes forfaitaires délictuelles sont intervenus en novembre 2018. En 2019, l’ANTAI a procédé à l’envoi de 48 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) et a préparé les futures verbalisations du délit d’usage de stupéfiants.

Les recettes engendrées contribuent à l’amélioration de la prévention à travers le financement par les collectivités territoriales, sur le programme 754 « contribution à l’équipement des collectivités territoriales pour l’amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières », d’opérations destinées à rendre plus sûrs la circulation et les transports en commun.

Enfin le CAS contribue au désendettement de l’État, une partie du produit des amendes étant reversée au budget général (programme 755).

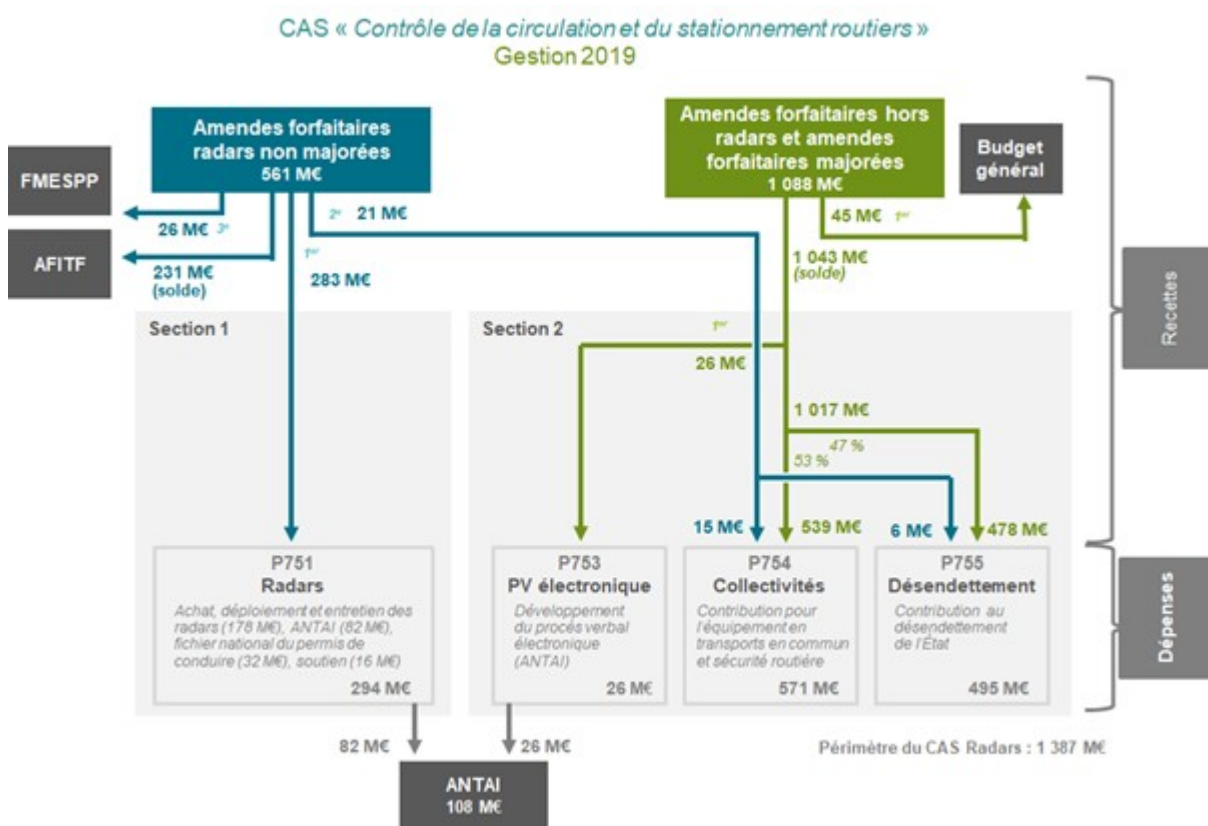


Schéma : Direction du budget

S’agissant des indicateurs du programme, sauf exception mentionnée et expliquée dans les commentaires, les cibles 2020 ont été fixées en début de budget triennal.

Les actions menées en 2019 seront prolongées en 2020, notamment par la mise en œuvre des mesures issues du CISR. Trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière ont été retenus pour le quinquennat :

- l’engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière ;
- la protection de l’ensemble des usagers de la route ;
- l’anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Ces trois axes renvoient à 18 mesures fortes dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l’usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons.

## ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

## ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
Section : Contrôle automatisé	339 950 000	339 950 000	339 950 000	0
	282 950 000	326 627 097	294 137 811	-11 187 811
751 – Structures et dispositifs de sécurité routière		339 950 000	339 950 000	
		326 627 097	294 137 811	
Section : Circulation et stationnement routiers	956 701 553	956 701 553	956 701 553	0
	1 063 732 020	1 093 723 532	1 092 945 819	-29 213 799
754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières		478 065 823	478 065 823	
		572 183 491	571 405 778	
755 – Désendettement de l'État		452 435 730	452 435 730	
		495 340 041	495 340 041	
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers		26 200 000	26 200 000	
		26 200 000	26 200 000	
<b>Total</b>	<b>1 296 651 553</b>	<b>1 296 651 553</b>	<b>1 296 651 553</b>	<b>0</b>
	<b>1 346 682 020</b>	<b>1 420 350 629</b>	<b>1 387 083 630</b>	<b>-40 401 609</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>+1 012 675 665</b>

(+ : excédent ; - : charge)

**Contrôle de la circulation et du stationnement routiers**

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

**RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS**

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Contrôle automatisé	339 950 000	282 950 000	-57 000 000
01 – Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	339 950 000	282 950 000	-57 000 000
02 – Recettes diverses ou accidentelles	0	0	0
Section : Circulation et stationnement routiers	956 701 553	1 063 732 020	+107 030 467
03 – Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	170 000 000	20 600 000	-149 400 000
04 – Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	786 701 553	1 043 132 020	+256 430 467
05 – Recettes diverses ou accidentelles	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 296 651 553</b>	<b>1 346 682 020</b>	<b>+50 030 467</b>

**SECTION CONTRÔLE AUTOMATISÉ**

La section « Contrôle automatisé » retrace la part affectée au CAS du produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction.

Le produit des amendes perçues en 2019 par la voie du système de contrôle-sanction automatisé a fortement baissé par rapport aux prévisions établies en LFI pour s'établir à 561 M€ (contre une prévision de 1 036 M€), sous l'effet des nombreuses dégradations de radars.

Compte tenu de cette diminution, l'article 2 de la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative (LFR) pour 2019 a révisé à la baisse le produit des amendes affectées au CAS à hauteur de 206 M€ afin de pallier partiellement la baisse de recettes pour l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), qui perçoit le solde des amendes issues du contrôle automatisé. Cette réfaction s'est répartie de la manière suivante :

- -57 M€ pour la section « Contrôle automatisé » (282,9 M€ contre 339,9 M€ en LFI) ;
- -149 M€ pour la section « Circulation et stationnement routiers » (21 M€ contre 170 M€ en LFI).

Sur cette section du CAS, des annulations correspondantes ont opérées sur le programme 751, rendues possibles par des moindres dépenses.

**SECTION CIRCULATION ET STATIONNEMENT ROUTIERS**

La section Circulation et stationnement routiers retrace :

- une fraction du produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction ;
- le produit des autres amendes forfaitaires et des amendes forfaitaires majorées de la police de la circulation.

Le produit des amendes autres amendes forfaitaires et des amendes forfaitaires majorées de la police de la circulation a quant à lui été très dynamique en 2019, s'établissant à 1 088 M€ (pour une prévision établie en LFI à hauteur de 831 M€).

La LFR 2019 a ainsi tenu compte de cette progression pour procéder à une affectation de 256 M€ de recettes supplémentaires à cette section du CAS. L'ouverture nette de recettes sur la 2<sup>nd</sup>e section du CAS s'établit toutefois à 107 M€, puisque les recettes perçues par la voie du système de contrôle sanction automatisé ont été dans le même temps abaissées de 149 M€, comme exposé *supra*.

Afin de tirer les conséquences de cette progression des recettes, des ouvertures de crédits ont été opérées en dépenses sur les programmes 754 et 755 (respectivement à hauteur de 89 M€ et de 43 M€) émargeant sur cette section du CAS.

**Contrôle de la circulation et du stationnement routiers**

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME****Avertissement**

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>751 – Structures et dispositifs de sécurité routière</b>			
Prévision	327 035 166	326 950 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	339 950 000	339 950 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-12 914 834	-13 000 000	
Exécution	326 627 097	294 137 811	
<b>753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers</b>			
Prévision	26 200 000	26 200 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	26 200 000	26 200 000	
Exécution	26 200 000	26 200 000	
<b>754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières</b>			
Prévision	997 862 749	997 959 527	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	478 065 823	478 065 823	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	519 796 926	519 893 704	
Exécution	572 183 491	571 405 778	
<b>755 – Désendettement de l'État</b>			
Prévision	495 340 041	495 340 041	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	452 435 730	452 435 730	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	42 904 311	42 904 311	
Exécution	495 340 041	495 340 041	
<b>Total Prévision</b>	<b>1 846 437 956</b>	<b>1 846 449 568</b>	
<b>Total Exécution</b>	<b>1 420 350 629</b>	<b>1 387 083 630</b>	

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	307 833 220 292 175 226	339 950 000 326 627 097	307 833 220 263 750 623	339 950 000 294 137 811
01 – Dispositifs de contrôle	178 153 220 160 920 042	194 320 000 183 029 904	178 153 220 134 910 842	194 320 000 163 490 927
02 – Centre national de traitement	82 000 000 76 000 000	92 000 000 82 000 000	82 000 000 76 000 000	92 000 000 82 000 000
03 – Soutien au programme	16 100 000 28 785 118	18 050 000 29 307 042	16 100 000 25 438 566	18 050 000 19 856 715
04 – Fichier national du permis de conduire	31 580 000 26 470 066	35 580 000 32 290 150	31 580 000 27 401 215	35 580 000 28 790 169
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	516 557 675 689 213 985	478 065 823 572 183 491	516 557 675 689 875 503	478 065 823 571 405 778
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	516 557 675 689 213 985	478 065 823 572 183 491	516 557 675 689 875 503	478 065 823 571 405 778
755 – Désendettement de l'État	486 570 013 486 570 013	452 435 730 495 340 041	486 570 013 486 570 013	452 435 730 495 340 041
01 – Désendettement de l'État	486 570 013 486 570 013	452 435 730 495 340 041	486 570 013 486 570 013	452 435 730 495 340 041

## Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	307 833 220 292 175 226	339 950 000 326 627 097	307 833 220 263 750 623	339 950 000 294 137 811
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	219 950 100 260 397 197	242 780 000 280 910 324	219 950 100 230 725 969	242 780 000 254 879 088
Titre 5. Dépenses d'investissement	72 883 120 12 319 386	81 920 000 27 406 880	72 883 120 16 629 632	81 920 000 20 794 319
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 4 458 643	250 000 3 309 893	0 1 395 022	250 000 3 464 404
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	15 000 000 15 000 000	15 000 000 15 000 000	15 000 000 15 000 000	15 000 000 15 000 000
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	25 200 000 25 200 000	25 200 000 25 200 000	25 200 000 25 200 000	25 200 000 25 200 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	1 000 000 1 000 000	1 000 000 1 000 000	1 000 000 1 000 000	1 000 000 1 000 000
754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	516 557 675 689 213 985	478 065 823 572 183 491	516 557 675 689 875 503	478 065 823 571 405 778
Titre 6. Dépenses d'intervention	516 557 675 689 213 985	478 065 823 572 183 491	516 557 675 689 875 503	478 065 823 571 405 778
755 – Désendettement de l'État	486 570 013 486 570 013	452 435 730 495 340 041	486 570 013 486 570 013	452 435 730 495 340 041
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	486 570 013 486 570 013	452 435 730 495 340 041	486 570 013 486 570 013	452 435 730 495 340 041
<b>Total</b>	<b>1 337 160 908</b> <b>1 494 159 224</b>	<b>1 296 651 553</b> <b>1 420 350 629</b>	<b>1 337 160 908</b> <b>1 466 396 139</b>	<b>1 296 651 553</b> <b>1 387 083 630</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	731 720 113 772 167 210	720 415 730 801 450 365	731 720 113 742 495 982	720 415 730 775 419 129
Titre 5. Dépenses d'investissement	72 883 120 12 319 386	81 920 000 27 406 880	72 883 120 16 629 632	81 920 000 20 794 319
Titre 6. Dépenses d'intervention	516 557 675 693 672 628	478 315 823 575 493 384	516 557 675 691 270 525	478 315 823 574 870 182
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	16 000 000 16 000 000	16 000 000 16 000 000	16 000 000 16 000 000	16 000 000 16 000 000



### PROGRAMME 751

---

#### STRUCTURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
Présentation des crédits	24
Justification au premier euro	28

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Emmanuel BARBE

*Délégué à la sécurité routière*

Responsable du programme n° 751 : Structures et dispositifs de sécurité routière

Le programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière » a pour finalité la lutte contre l'insécurité routière afin de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes en France. Il couvre l'action et les moyens mis en œuvre par l'État dans le cadre du système de contrôle automatisé de la vitesse sur les routes. Il permet également le traitement des infractions constatées par radar que l'État a confié à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Ce programme est financé par une fraction du produit des amendes forfaitaires dressées dans le cadre du contrôle automatisé. Il contribue à la lutte contre l'insécurité routière.

Après 12 années de baisse continue, la mortalité routière a connu une augmentation à partir de 2014 pour se stabiliser en 2017. Dans ce contexte, le Premier ministre a réuni, le 9 janvier 2018, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de 10 ministres et secrétaires d'État. Il témoigne de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour lutter contre l'insécurité routière.

Le CISR du 9 janvier 2018 a retenu 18 mesures qui s'articulent essentiellement autour de 3 axes :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière ;
- la protection de l'ensemble des usagers de la route ;
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) s'est réuni le 9 juillet 2019 en séance plénière. A cette occasion, le ministre de l'intérieur a souligné le bon avancement de la mise en œuvre des 18 mesures décidées par le CISR du 9 janvier 2018.

Selon les estimations provisoires de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 3 239 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2019. Avec 9 décès de moins qu'en 2018, la mortalité routière de l'année 2019 est en baisse de 0,3% par rapport à 2018, jusqu'alors meilleure année de référence. L'année 2019 enregistre donc le chiffre de mortalité sur les routes de métropole le plus bas de toute l'histoire des statistiques de la Sécurité routière.

Après quatre années de hausse et de stagnation de la mortalité routière en France entre 2014 et 2017, l'année 2019 confirme donc la rupture constatée en 2018 (-6,1% entre 2017 et 2019). Ces chiffres s'inscrivent dans un contexte de trafic routier en hausse, d'environ + 7% entre 2013 et 2018 (le trafic 2019 sera connu cet été).

En outre-mer, 254 personnes sont décédées sur les routes en 2019 (+ 5,8% soit + 14 tués). On observe toutefois une différence entre les départements d'Outre-mer et les collectivités d'Outre-mer dont la Nouvelle-Calédonie. La mortalité routière des départements d'Outre-mer accuse une hausse de 18 décès par rapport à 2018, alors que celle des collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie connaît une légère baisse avec 4 personnes tuées en moins.

Au 31 décembre 2019, le parc des radars est composé de 4 094 équipements de terrain, soit une baisse exceptionnelle de 334 équipements, consécutive à un vandalisme sans précédent.

Cette baisse tend néanmoins à masquer les actions de mise en œuvre du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015 qui se sont poursuivies en 2019 : +27 % d'itinéraires de contrôle leurre, +19,3 % d'emplacements nouveaux pour permettre le déplacement des radars, +23,4 % de panneaux posés sur ces itinéraires. Parallèlement en 2019, ont été déployés 375 radars tourelles pour remplacer notamment les radars fixes lourdement vandalisés.

Le taux de disponibilité des équipements de contrôle automatisé des vitesses pour le premier trimestre 2019 a chuté à 68 % en février et mars 2019 compte tenu d'un niveau important de vandalisme. Le taux de disponibilité est remonté à 82,3 % en décembre 2019, sous l'effet de la remise en état progressive du parc.

Par ailleurs, la délégation à la sécurité routière (DSR) a lancé en 2019 une session unique d'appel à projets. Ainsi des études sur l'aménagement de la conduite automobile chez des patients présentant des troubles neurocognitifs (ACCOMPAGNE) ou encore sur les véhicules non carrossés (VNC) ont été financées.

La DSR soutient également un projet d'importance (SURCA) qui favorise les synergies entre les chercheurs et les constructeurs automobiles sur la thématique de la sécurité des occupants de véhicules autonomes et des autres usagers de la route dans le cadre de la mise en circulation des véhicules autonomes selon les différents niveaux d'autonomie .

Plusieurs actions de recherche sont en outre conduites en partenariat avec le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) telles que l'étude sur l'amélioration de la sécurité des routes bidirectionnelles (SECUBIDI) ou celle sur la mise en œuvre d'observatoire de la mobilité des modes actifs (OBSMMA). Ce programme permet également de financer le nouveau système d'informations accident (Traxy) afin de mesurer l'exposition aux risques, réaliser des études statistiques et analyser l'évolution de l'accidentalité.

Le programme 751 est également dédié à la gestion des droits à conduire (restrictions, suspensions, annulations et invalidations liées à la perte totale des points du permis), ainsi qu'à la modernisation du système national du permis de conduire (SNPC).

Le dispositif du permis de conduire à points constitue aujourd'hui un instrument privilégié de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et participe à la modification du comportement au volant de nos concitoyens.

Le code de la route prévoit l'envoi de différents types de courriers destinés à assurer la meilleure information possible de chaque titulaire du permis de conduire quant au nombre de points affectés à son dossier.

Il s'agit de lettres éditées et expédiées par l'Imprimerie nationale dans le cadre d'une interface avec le système national du permis de conduire (SNPC), qui emportent soit un retrait de points (lettres 48), soit la restitution de points ou la reconstitution du capital de points (lettres 46). Le nombre de lettres de retrait ou de restitution de points adressées aux conducteurs s'est élevé à 17,98 millions en 2019, contre 20,19 millions l'année précédente.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion</b>
INDICATEUR 1.1	Évolution des vitesses moyennes
INDICATEUR 1.2	Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention
INDICATEUR 1.3	Disponibilité des radars
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points</b>
INDICATEUR 2.1	Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion

#### INDICATEUR 1.1

##### Évolution des vitesses moyennes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Évolution des vitesses moyennes	km/h	80,8	79,6	En baisse	en baisse	En baisse	En baisse

#### Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

#### Mode de calcul :

Depuis les années 80, l'ONISR fait réaliser des mesures de vitesse sur un ensemble de points du réseau routier métropolitain ainsi que des observations de comportement des usagers sur la route.

Ces mesures de vitesse sont indépendantes de celles réalisées par les forces de l'ordre, en particulier celles effectuées par les dispositifs de contrôle automatisé.

Notamment, ces relevés donnent un éclairage sur les vitesses dites « libres » c'est-à-dire pratiquées par les différentes catégories d'usagers de véhicules de tourisme, véhicules utilitaires ou poids-lourds par rapport à un point routier ne comportant à cet endroit aucune contrainte (sans virage, sans radar, ni intersection, etc.).

Ces mesures sont recueillies grâce à des cinémomètres installés au bord de la chaussée ou sur un ouvrage d'art enjambant la voie routière. Elles sont réalisées en semaine et en week-end, de jour mais aussi de nuit (pour une partie des points seulement).

Les points de mesure sont au nombre de 215 et se répartissent par type de réseau dans 43 départements.

A l'heure actuelle, deux vagues d'enquêtes par an (de 4 mois chacune) permettent la rédaction d'une note d'analyse à l'année N pour les données de l'année N-1 disponible sur le site internet de l'ONISR alimentant ainsi l'Observatoire des Vitesses.

Ces observations sont effectuées par un prestataire privé dans le cadre d'un marché public passé en 2016 et qui est arrivé à échéance à la fin de l'année 2019.

A compter de l'année 2020, un nouveau prestataire privé appliquera une nouvelle méthode de recueil des données, sur un panel de 135 points de mesures. Le recueil des vitesses sera automatisé et enregistré par des appareils de mesures qui resteront une semaine minimum sur les bords de voies. Cela permettra donc d'obtenir des données beaucoup plus exhaustives qu'avec l'ancienne méthode.

Les résultats relatifs à l'année 2019 ne seront disponibles que courant 2020.

#### INDICATEUR 1.2

##### Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises	%	75,8	66,5	75	65	65,1	75
Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères	%	71,2	67,2	75	65	67,5	75

#### Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA).

Mode de calcul :

#### Indicateur 1.2.1. « Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises » :

La valeur de ce sous-indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention émis par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé en France ;
- au dénominateur : nombre de messages d'infraction relevés au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant des véhicules reconnus avec une plaque d'immatriculation française, auquel s'ajoute une estimation des plaques françaises parmi les plaques non reconnues.

#### Indicateur 1.2.2 « Pourcentage relatif aux immatriculations étrangères » :

La valeur de ce sous-indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contravention émis par l'ANTAI au cours de l'année considérée à l'encontre des contrevenants conduisant un véhicule immatriculé dans l'un des États avec lesquels la France a des échanges d'informations ;
- au dénominateur : nombre de dossiers d'infraction relevés au cours de l'année considérée par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses impliquant un véhicule immatriculé dans l'un des États avec lesquels la France a des échanges d'informations, auquel s'ajoute une estimation des plaques étrangères partenaires parmi les plaques non reconnues.

Les pays partenaires sont ceux échangeant les données d'immatriculation avec la France au titre des infractions routières. On dénombre 20 pays partenaires en 2019 : la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, la Pologne, la Roumanie, l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, le Portugal, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède. Ils étaient au nombre de 3 en 2013 (Belgique, Suisse et Luxembourg), de 5 en 2014 (nouveaux pays : Allemagne et Pays-Bas), de 8 en 2015 (nouveaux pays : Espagne, Pologne et Roumanie), de 10 en 2016 (nouveaux pays : Italie et Autriche) de 13 en 2017 (nouveaux pays : la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque) de 17 en 2018 (nouveaux pays : le Portugal, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie) et de 20 en 2019 à la suite du démarrage des échanges avec le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède.

## INDICATEUR 1.3

### Disponibilité des radars

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de disponibilité des radars	%	93,08	88,87	93	75	74,2	93

#### Commentaires techniques

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR).

Mode de calcul : il s'agit du ratio moyen annuel entre le nombre d'équipements de terrain en état de fonctionnement et le nombre d'équipements de terrain mis en service. Ce ratio est calculé tous les jours de l'année et fait l'objet d'une moyenne arithmétique. L'objectif est de maintenir ce taux de disponibilité à 93 %, eu égard à la nécessité d'obtenir un juste équilibre entre le taux de disponibilité et les coûts de maintenance pour atteindre ce résultat.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Indicateur 1.1 « Evolution des vitesses moyennes »

Les résultats relatifs à l'année 2019 ne seront disponibles que dans le courant du mois d'avril 2020 ; l'analyse ci-après porte sur les derniers résultats disponibles, relatifs à l'année 2018.

En 2018, les routes à 2 ou 3 voies hors agglomération ont vu leur vitesse maximale autorisée (VMA) passer de 90 km/h à 80 km/h à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Ainsi, on note une vitesse moyenne des véhicules de tourisme (VT) sur ces réseaux de 83,8 km/h au premier semestre et de 76,3 km/h pour le second. Sur l'ensemble de l'année 2018, la vitesse des VT est donc logiquement en baisse sur ces réseaux avec une vitesse moyenne de 80,1 km/h (contre 82,1 km/h en 2017).

**Structures et dispositifs de sécurité routière**

Programme n° 751 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Indicateur 1.2 « Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention »**

En 2019, l'activité du centre national de traitement (CNT) en matière de contrôle automatisé a connu une baisse par rapport à l'année précédente. L'évolution de l'activité s'est traduite comme suit :

- -13,5 % de messages d'infractions (MIF) émis (20,65 millions en 2019) par rapport à 2018 ;
- -10,8 % d'avis de contraventions (ACO) envoyés (12,56 millions en 2019) par rapport à 2018.

Le ratio ACO/MIF pour les immatriculations françaises est de 65,1 % en 2019, soit une baisse de 1,4 points par rapport à 2018 (66,5 %).

Ce recul s'explique par la forte progression des photos noires liée aux dégradations sur les radars en début d'année 2019. En effet, les MIF comprenant une photo noire font partie du nombre total de MIF utilisé pour le ratio alors qu'ils ne peuvent pas donner lieu à un ACO puisque les photos sont inexploitable. Cette baisse du ratio est liée à un facteur exogène au fonctionnement de la chaîne de traitement.

**Indicateur 1.3 « Taux de disponibilité des radars »**

Le taux de disponibilité des équipements de contrôle automatisé des vitesses pour le premier trimestre 2019 a chuté à 68 % en février et mars compte tenu d'un niveau important de vandalisme. Le taux de disponibilité est remonté à 82,3 % en décembre 2019, sous l'effet d'une forte mobilisation des mainteneurs. Les délais d'intervention ont été significativement réduits. Par ailleurs, pour limiter le rythme des dégradations et des destructions actuellement observé, plusieurs mesures visant à prévenir les actes de vandalisme seront mises en œuvre durant toute l'année 2020 dont le déploiement de mâts renforcés pour les équipements.

**OBJECTIF 2**

Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points

**INDICATEUR 2.1**

Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de lettres de restitution de points (lettre 46)	Nb	9 794 758	10061701	11740000	10 000 000	9376375	12500000
Nombre de lettres de retrait de points (lettre 48)	Nb	11 254 953	10131103	12400000	9 200 000	8599535	13000000

**Commentaires techniques**

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul :

Les lettres d'information sont éditées et adressées aux titulaires du permis de conduire par l'Imprimerie nationale, pour le compte du ministère de l'intérieur (DSR), afin d'informer le conducteur d'un retrait ou d'une restitution sur le capital de points de son permis de conduire.

Les lettres de retrait figurent sous la référence « lettre 48 ». Elles sont comptabilisées sur la base des lettres effectivement expédiées par l'Imprimerie nationale pour les années 2017, 2018 et 2019.

Les lettres de restitution portent la référence « lettre 46 » et informent les conducteurs de la reconstitution du capital maximum de 12 points de leur permis de conduire à l'issue d'un délai de 2 ou 3 ans sans infraction nouvelle, ce délai variant selon la nature des infractions déjà enregistrées dans leur dossier. Depuis 2013, des lettres sont envoyées aux auteurs d'une infraction n'ayant entraîné le retrait que d'un point. Celui-ci leur est rendu lorsqu'aucune nouvelle infraction n'a été constatée durant les 6 mois suivant la date à laquelle cette infraction a entraîné un retrait de points.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur retenu permet de mesurer partiellement les évolutions du comportement des conducteurs contrevenants en matière de sécurité routière. Mais l'évolution de cet indicateur est également déterminée par l'activité des forces de l'ordre, car les infractions donnant lieu à retrait de points peuvent être constatées de manière automatisée par un dispositif de contrôle ou manuellement par les services de l'État.

Le nombre de lettres de retrait de points a diminué en 1 an (-15,1 % entre 2018 et 2019). Cette baisse s'explique en partie par la baisse du nombre de messages d'infractions du contrôle automatisé, consécutifs à la dégradation du parc des radars automatiques.

Entre 2017 et 2019, le nombre de lettres de restitution de points, après avoir connu une hausse en 2018 évolue à la baisse en 2019 par rapport à 2018 (+2,7 % entre 2017 et 2018 et - 6,8 % entre 2018 et 2019).

La ventilation en deux sous-indicateurs vise à permettre des corrélations entre les retraits et les restitutions de points, autrement dit entre le volet « sanction » et le volet « prévention » de la politique de sécurité routière, même si l'évolution du sous-indicateur relatif au nombre de lettres de retrait de points est la plus importante à suivre. L'enjeu est que le nombre de lettres de retrait de points et corrélativement (avec un décalage dans le temps) le nombre de lettres de restitution de points baissent sous l'effet d'une amélioration du comportement des titulaires du permis de conduire sur les routes. Pour 2020, la cible est néanmoins à la hausse, compte tenu de la hausse prévisionnelle du parc de radars automatiques et du retour à un taux de disponibilité de ce parc équivalent à celui de 2017 (93 %).

## Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	116 030 000 159 165 767	78 290 000 23 864 138			194 320 000 183 029 904	194 320 000
02 – Centre national de traitement	77 000 000 67 000 000			15 000 000 15 000 000	92 000 000 82 000 000	92 000 000
03 – Soutien au programme	17 800 000 25 997 150		250 000 3 309 893		18 050 000 29 307 042	18 050 000
04 – Fichier national du permis de conduire	31 950 000 28 747 407	3 630 000 3 542 743			35 580 000 32 290 150	35 580 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>242 780 000</b>	<b>81 920 000</b>	<b>250 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>339 950 000</b>	<b>339 950 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			-12 914 834		-12 914 834	
Total des AE ouvertes			327 035 166		327 035 166	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>280 910 324</b>	<b>27 406 880</b>	<b>3 309 893</b>	<b>15 000 000</b>	<b>326 627 097</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	116 030 000 145 694 452	78 290 000 17 796 475			194 320 000 163 490 927	194 320 000
02 – Centre national de traitement	77 000 000 67 000 000			15 000 000 15 000 000	92 000 000 82 000 000	92 000 000
03 – Soutien au programme	17 800 000 16 392 311		250 000 3 464 404		18 050 000 19 856 715	18 050 000
04 – Fichier national du permis de conduire	31 950 000 25 792 325	3 630 000 2 997 844			35 580 000 28 790 169	35 580 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>242 780 000</b>	<b>81 920 000</b>	<b>250 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>339 950 000</b>	<b>339 950 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			-13 000 000		-13 000 000	
Total des CP ouverts			326 950 000		326 950 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>254 879 088</b>	<b>20 794 319</b>	<b>3 464 404</b>	<b>15 000 000</b>	<b>294 137 811</b>	



## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	107 270 100 148 743 816	70 883 120 12 176 226			178 153 220	178 153 220 160 920 042
02 – Centre national de traitement	67 000 000 61 000 000			15 000 000 15 000 000	82 000 000	82 000 000 76 000 000
03 – Soutien au programme	16 100 000 24 326 475		4 458 643		16 100 000	16 100 000 28 785 118
04 – Fichier national du permis de conduire	29 580 000 26 326 906	2 000 000 143 160			31 580 000	31 580 000 26 470 066
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>219 950 100</b>	<b>72 883 120</b>		<b>15 000 000</b>	<b>307 833 220</b>	<b>307 833 220</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>260 397 197</b>	<b>12 319 386</b>	<b>4 458 643</b>	<b>15 000 000</b>		<b>292 175 226</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>						
01 – Dispositifs de contrôle	107 270 100 120 099 540	70 883 120 14 811 302			178 153 220	178 153 220 134 910 842
02 – Centre national de traitement	67 000 000 61 000 000			15 000 000 15 000 000	82 000 000	82 000 000 76 000 000
03 – Soutien au programme	16 100 000 24 043 544		1 395 022		16 100 000	16 100 000 25 438 566
04 – Fichier national du permis de conduire	29 580 000 25 582 885	2 000 000 1 818 330			31 580 000	31 580 000 27 401 215
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>219 950 100</b>	<b>72 883 120</b>		<b>15 000 000</b>	<b>307 833 220</b>	<b>307 833 220</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>230 725 969</b>	<b>16 629 632</b>	<b>1 395 022</b>	<b>15 000 000</b>		<b>263 750 623</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>260 397 197</b>	<b>242 780 000</b>	<b>280 910 324</b>	<b>230 725 969</b>	<b>242 780 000</b>	<b>254 879 088</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	199 349 197	165 780 000	213 910 324	169 677 969	165 780 000	187 879 088
Subventions pour charges de service public	61 048 000	77 000 000	67 000 000	61 048 000	77 000 000	67 000 000

## Structures et dispositifs de sécurité routière

Programme n° 751 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>12 319 386</b>	<b>81 920 000</b>	<b>27 406 880</b>	<b>16 629 632</b>	<b>81 920 000</b>	<b>20 794 319</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 476 573	81 920 000	16 931 503	10 870 988	81 920 000	12 419 830
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 842 813		10 475 377	5 758 644		8 374 489
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>4 458 643</b>	<b>250 000</b>	<b>3 309 893</b>	<b>1 395 022</b>	<b>250 000</b>	<b>3 464 404</b>
Transferts aux entreprises	2 381 650	250 000		390 541	250 000	529 451
Transferts aux autres collectivités	2 076 993		3 309 893	1 004 481		2 934 953
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>339 950 000</b>			<b>339 950 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-12 914 834			-13 000 000	
<b>Total*</b>	<b>292 175 226</b>	<b>327 035 166</b>	<b>326 627 097</b>	<b>263 750 623</b>	<b>326 950 000</b>	<b>294 137 811</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2019		85 157						
<b>Total</b>		<b>85 157</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		9		44 082 595				
<b>Total</b>		<b>9</b>		<b>44 082 595</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						13 000 000		57 082 595
<b>Total</b>						<b>13 000 000</b>		<b>57 082 595</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>85 166</b>		<b>44 082 595</b>		<b>13 000 000</b>		<b>57 082 595</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Dispositifs de contrôle		194 320 000 183 029 904	194 320 000 183 029 904		194 320 000 163 490 927	194 320 000 163 490 927
02 – Centre national de traitement		92 000 000 82 000 000	92 000 000 82 000 000		92 000 000 82 000 000	92 000 000 82 000 000
03 – Soutien au programme		18 050 000 29 307 042	18 050 000 29 307 042		18 050 000 19 856 715	18 050 000 19 856 715
04 – Fichier national du permis de conduire		35 580 000 32 290 150	35 580 000 32 290 150		35 580 000 28 790 169	35 580 000 28 790 169
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>339 950 000</b>	<b>339 950 000</b>		<b>339 950 000</b>	<b>339 950 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-12 914 834	-12 914 834		-13 000 000	-13 000 000
Total des crédits ouverts		327 035 166	327 035 166		326 950 000	326 950 000
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>326 627 097</b>	<b>326 627 097</b>		<b>294 137 811</b>	<b>294 137 811</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+408 069	+408 069		+32 812 189	+32 812 189

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	339 950 000	339 950 000	0	339 950 000	339 950 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>339 950 000</b>	<b>339 950 000</b>	<b>0</b>	<b>339 950 000</b>	<b>339 950 000</b>

La dotation prévue en loi de finances initiale pour l'année 2019 est de 339,95 M€.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le mouvement des crédits ouverts pour 2019 était de 327,04 M€ en AE et 326,95 M€ en CP :

- 339,95 M€ en AE et en CP votés en loi de finances initiale pour 2019 ;
- 85 157 € en AE et 44,1 M€ en CP ont été reportés de 2018 sur 2019 conformément aux arrêtés de report intervenus au cours du premier trimestre 2019 ;
- 13 M€ en AE et 57,08 M€ en CP annulés par la loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019.

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>327 035 166</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>326 950 000</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>326 627 097</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>294 137 811</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>239 115</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>86 175 229</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>168 954</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>207 962 581</b>

#### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>140 585 901</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>87 717</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>140 673 618</b></b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>86 175 229</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>54 498 388</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>326 627 097</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>207 962 581</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>118 664 516</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>173 162 904</b></b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>74 150 964</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>99 011 939</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2019 sont essentiellement des restes à payer relevant de l'action 01 "Dispositifs de contrôle".

En effet, les travaux de déploiement et de maintenance des radars s'effectuent sur plusieurs mois. Il est fréquent que la fin des prestations et le paiement interviennent au cours des années suivant celle de la commande. De plus, des commandes ont été passées en fin d'année 2019 afin d'assurer une couverture des premiers mois de l'année 2020 de manière à éviter toute rupture d'activité. Les restes à payer progressent par rapport à fin 2018 (+32,6 M€), principalement sous l'effet des commandes passées pour le déploiement des radars tourelles.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**Action 01****Dispositifs de contrôle**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		194 320 000	<b>194 320 000</b>		183 029 904	<b>183 029 904</b>
Crédits de paiement		194 320 000	<b>194 320 000</b>		163 490 927	<b>163 490 927</b>

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2019, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019. Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de 189,06 M€ en AE et de 168,54 M€ en CP.

L'action 01 se décline en trois grands postes de dépense :

**Maintien en condition opérationnelle : 64,69 M€ en AE et 54,01 M€ en CP contre 66,83 M€ en AE et CP en LFI**

Parmi les dépenses de la maintenance opérationnelle en 2019, une part croissante des dépenses est relative aux réparations suite à des dégradations légères, et à la dépose de cabines de radars fixes lourdement vandalisées ainsi qu'aux travaux pour leur remplacement par des radars tourelles. Parfois les tensions sociales sur le terrain ont retardé les interventions des mainteneurs.

**Déploiement de nouveaux dispositifs : 72,39 M€ en AE et 63,48 M€ en CP contre 78,29 M€ en AE et CP en LFI**

La moindre consommation de crédits de paiement par rapport aux prévisions initiales est principalement liée au retard observé dans le déploiement des radars tourelles pour des raisons techniques. En effet, ces radars étant vandalisés dès leur pose et certains avant leur mise en service, de nouveaux mâts renforcés ont dû être envisagés.

Du fait du vandalisme, il y a également eu un retard dans le déploiement des équipements de terrain double face dans le cadre de la modernisation du parc des radars fixes.

**Pilotage : 51,98 M€ en AE et 51,05 M€ en CP contre 49,20 M€ en AE et en CP en LFI**

L'écart entre l'exécution et la prévision provient de la bascule entre l'ancien et le nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) notifié en 2019 ainsi que de l'engagement du marché "maintenance avancée et fourniture de dispositif de contrôle de vitesse déplaçables autonomes" (MAFC).

Au 31 décembre 2019, 4 094 appareils étaient déployés :

- 1 291 radars fixes, soit 698 radars en moins par rapport à 2018 ;
- 378 radars discriminants, soit 31 radars en moins par rapport à 2018. Ces équipements permettent de distinguer les véhicules légers des poids lourds mais également d'identifier la voie de circulation du véhicule en infraction ;
- 950 radars mobiles dont 449 voitures radars. Ces radars permettent de contrôler la vitesse depuis des véhicules en circulation. L'objectif de ces équipements est de lutter contre les grands excès de vitesse en incitant les usagers à respecter les limitations tout au long de leur parcours ;
- 99 radars de contrôle des vitesses moyennes, soit 2 équipements en moins par rapport à 2018 ;
- 674 dispositifs de contrôle de franchissement des feux rouges, soit 11 équipements en moins par rapport à 2018 ;
- 78 dispositifs de contrôle de franchissement de passage à niveau ;
- 249 radars autonomes (ou radars chantiers), soit 13 équipements en moins par rapport à 2018 ;
- 375 radars tourelles.

**Structures et dispositifs de sécurité routière**

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La composition du parc de radars est détaillée ci-dessous :

Type de dispositif	Nombre de dispositifs fin 2018	Mouvements	Nombre de dispositifs fin 2019
Fixe	1989	- 698	1291
Discriminant	409	- 31	378
Mobile et voiture radars	904	46	950
Vitesse moyenne	101	-2	99
Feu rouge	685	-11	674
Passage à niveaux	78	0	78
Radars autonomes	262	-13	249
Radars tourelles			<b>375</b>
<b>Total radars sanction</b>	<b>4 428</b>	<b>- 334</b>	<b>4094</b>
Pédagogiques	881	0	881
<b>Total radars</b>	<b>5 309</b>	<b>- 334</b>	<b>4975</b>

Le parc comptait ainsi, au 31 décembre 2019, 4 094 dispositifs de contrôle automatisé, contre 4 428 fin 2018 soit 334 radars en moins. Cette baisse s'explique par la vague sans précédent de vandalisme en 2019.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	116 030 000	159 165 767	116 030 000	145 694 452
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	116 030 000	159 165 767	116 030 000	145 694 452
Titre 5 : Dépenses d'investissement	78 290 000	23 864 138	78 290 000	17 796 475
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	78 290 000	16 931 503	78 290 000	12 419 830
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		6 932 634		5 376 645
<b>Total</b>	<b>194 320 000</b>	<b>183 029 904</b>	<b>194 320 000</b>	<b>163 490 927</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Après correction des erreurs d'imputation comptable et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019, les dépenses de fonctionnement relevant, en 2019, de l'action 01 s'élevaient à 165,22 M€ en AE et à 150,77 M€ en CP.

**Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 64,69 M€ en AE et 54,01 M€ en CP**

Le poste « maintien en condition opérationnelle » recouvre les dépenses de maintenance préventive (notamment le nettoyage des vitres et les vérifications réglementaires), les dépenses de maintenance curative pour faire face aux pannes et aux accidents, ainsi que celles liées à l'évolution des logiciels. Ce poste intègre également les dépenses relatives au traitement du vandalisme et le coût de l'intégration de la fonctionnalité « double-sens » à certains radars fixes.

Sont également financées au titre de la maintenance des radars pédagogiques les opérations de « dépose » des équipements en amont de radars fixes et de « repose » d'une partie de ces équipements dans les zones dangereuses. Le montant intégral de la dépense est de 64,69 M€ en AE et 54,01 M€ en CP. Ces crédits ont entièrement été exécutés en fonctionnement.



Il se décline de la façon suivante :

Dépenses de maintien en condition opérationnelle (titre 3) (en M€)	AE	CP
MCO radars fixes	30,54	28,49
MCO radars mobiles	13,72	10,39
MCO radars déplaçables	9,06	5,94
Déplacement des radars déplaçables	1,21	0,64
Conduite mobiles	7,21	4,17
SI & Télécoms	2,95	4,38
<b>Maintien en condition opérationnelle</b>	<b>64,69</b>	<b>54,01</b>

### Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 48,55 M€ en AE et 45,71 M€ en CP

Le poste « déploiement de nouveaux dispositifs » permet le financement :

- des études et visites préalables à l'installation des radars ;
- des dispositifs de contrôle (radar, cabine, etc.) ;
- des équipements associés aux dispositifs de contrôle (glissières de sécurité, panneaux, etc.) ;
- des travaux de génie civil et du raccordement aux différents réseaux.

Si le coût de l'équipement est globalement stable, celui des travaux de génie civil varie sensiblement en fonction du site retenu.

Le montant total de la dépense tous titres confondus est de 72,39 M€ en AE et de 63,48 M€ en CP : 48,55 M€ en AE et 45,71 M€ en CP ont été exécutés en fonctionnement et 23,84 M€ en AE et 17,77 M€ en CP en investissement.

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 3) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	3,39	4,15
Déploiement des radars mobiles	1,72	2,56
Déploiement des radars déplaçables	23,68	23,18
SI DCA & Télécoms	15,41	13,83
Moyens d'essai	2,68	0,67
Déploiement – téléphonie (nouvelles lignes)	1,67	1,32
<b>Déploiement nouveaux dispositifs</b>	<b>48,55</b>	<b>45,71</b>

### Pilotage : 51,98 M€ en AE et 51,05 M€ en CP

Le poste « pilotage du déploiement et du maintien en condition opérationnelle » se décline en trois catégories de dépenses :

- la gestion du déploiement et de la maintenance des dispositifs au quotidien par chacun des équipementiers, incluant notamment une présence permanente au centre national de traitement (CNT) de Rennes pour la supervision de ces dispositifs ;
- la maintenance et la supervision des télécommunications par un prestataire afin d'assurer l'effectivité des transmissions des messages d'infraction au CNT ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à des prestataires chargés de coordonner les différents acteurs des marchés, d'assurer le suivi des stocks des pièces de rechange.

Ces dépenses correspondent aux dépenses transverses relatives à la fois au déploiement et à la maintenance des dispositifs de contrôle. Il s'agit en particulier :

- des dépenses liées au pilotage et à la gestion des marchés par les prestataires (participation aux réunions, production de livrables, etc.) ;
- des dépenses relatives à la mise à jour quotidienne des bases de données de suivi de chaque dispositif de contrôle ;

**Structures et dispositifs de sécurité routière**

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- des dépenses liées à l'intégration de nouveaux dispositifs ;
- du coût du suivi des opérations de maintenance par les prestataires privés du CNT.

Le montant intégral de la dépense est de 51,98 M€ en AE et 51,05 M€ en CP. Ces crédits ont entièrement été exécutés en fonctionnement.

La répartition des dépenses de pilotage par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de pilotage (titre 3) (en M€)	AE	CP
Pilotage des radars fixes (dont double-face)	13,23	16,24
Pilotage des radars de vitesse mobiles et radars mobile-mobile (dont gestion de flotte)	9,78	8,24
Pilotage des radars déplaçables	15,99	15,14
Pilotage télécoms	2,24	2,6
AMOA métier	10,65	8,83
Pilotage de signalisation	0,09	0
<b>Pilotage</b>	<b>51,98</b>	<b>51,05</b>

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Après correction des erreurs d'imputation comptable et en tenant compte de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019, les dépenses d'investissement relevant, en 2019, de l'action 01 s'élèvent à 23,84 M€ en AE et 17,77 M€ en CP. Les dépenses d'investissement intègrent les dépenses faisant l'objet d'une immobilisation comptable.

**Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 23,84 M€ en AE et 17,77 M€ en CP**

La répartition des dépenses par type d'équipement est la suivante :

Dépenses de déploiement des nouveaux dispositifs (titre 5) (en M€)	AE	CP
Déploiement des radars fixes	4,65	1,95
Déploiement des radars mobiles et mobiles-mobiles	4,73	7,1
Déploiement des radars déplaçables	5,34	0,8
SI DCA & Télécom	9,12	7,92
<b>Déploiement nouveaux dispositifs</b>	<b>23,84</b>	<b>17,77</b>

S'agissant des radars mobiles et mobiles-mobiles, le coût indiqué comprend l'achat du dispositif et du véhicule porteur.

**Action 02****Centre national de traitement**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		92 000 000	<b>92 000 000</b>		82 000 000	<b>82 000 000</b>
Crédits de paiement		92 000 000	<b>92 000 000</b>		82 000 000	<b>82 000 000</b>

L'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA) est un opérateur de l'État émergeant sur les programmes 751 et 753 du compte d'affectation spécial « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». La situation consolidée de l'agence est traitée dans le volet « Opérateurs » du programme 753.

Le montant que le programme 751 devait verser à l'agence avait été fixé à 92 M€ en LFI 2019 (77 M€ en dépenses de fonctionnement et 15 M€ en dépenses d'investissement). Au total, le programme 751 a versé 82 M€ en 2019 (67 M€ en dépenses de fonctionnement et 15 M€ en dépenses d'investissement).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	77 000 000	67 000 000	77 000 000	67 000 000
Subventions pour charges de service public	77 000 000	67 000 000	77 000 000	67 000 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
<b>Total</b>	<b>92 000 000</b>	<b>82 000 000</b>	<b>92 000 000</b>	<b>82 000 000</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce poste de dépenses porte la subvention pour charges de service public versée à l'ANTAI au titre des charges liées à l'exploitation du centre national de traitement (CNT) basé à Rennes qui a été versée à hauteur de 67 M€ pour une prévision de 77 M€. Dans le cadre du budget rectificatif n°1, la subvention a été réduite de 10 M€ en raison de la baisse d'activité de l'ANTAI (baisse du nombre de messages d'infractions et d'avis de contravention du contrôle automatisé).

Ces crédits permettent de financer le fonctionnement courant du CNT, ainsi que l'exploitation informatique, l'édition et l'affranchissement des différents documents issus de la chaîne du contrôle automatisé. Ils permettent également de financer les dépenses liées au traitement des courriers adressés au CNT.

### DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

L'action 02 participe également au financement du programme d'investissements de l'ANTAI nécessaire à la modernisation de la chaîne nationale de traitement des avis de contravention générés par le contrôle automatisé et au développement de nouveaux projets.

Une dotation en fonds propres de 15 M€ a été versée à l'ANTAI à ce titre par le programme 751.

### Action 03

#### Soutien au programme

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		18 050 000	<b>18 050 000</b>		29 307 042	<b>29 307 042</b>
Crédits de paiement		18 050 000	<b>18 050 000</b>		19 856 715	<b>19 856 715</b>

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation et de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019.

Après corrections, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de 21,46 M€ en AE et de 12,48 M€ en CP.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 800 000	25 997 150	17 800 000	16 392 311
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 800 000	25 997 150	17 800 000	16 392 311
Titre 6 : Dépenses d'intervention	250 000	3 309 893	250 000	3 464 404
Transferts aux entreprises	250 000		250 000	529 451
Transferts aux autres collectivités		3 309 893		2 934 953
<b>Total</b>	<b>18 050 000</b>	<b>29 307 042</b>	<b>18 050 000</b>	<b>19 856 715</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Après correction des erreurs d'imputation comptable et en tenant prise en compte de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2019, le montant des dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 03 est de 18,15 M€ en AE et de 9,01 M€ en CP.

**Études et fonctionnement courant : 0,70 M€ en AE et 0,68 M€ en CP**

Le budget consacré au financement de ce poste de dépenses a permis la réalisation d'études confiées au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Ces études portent sur des sujets relatifs aux modes doux ainsi que sur l'assistance à la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre du dernier CISR et au développement du nouveau « système d'information accidents ».

Par ailleurs des études d'application de la réglementation technique automobile des véhicules et des équipements réceptionnés, conformément aux actes réglementaires européens et internationaux, sont confiées à l'Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle (UTAC-CERAM). Enfin d'autres études sont soutenues dans le cadre de l'appel à projets de la DSR tels que le projet relatif à la menace du stéréotype en conduite automobile ou le projet relatif à l'impact sur les comportements routiers des croyances des étudiants vis-à-vis du risque d'accident.

**Communication : 12,55 M€ en AE et 3,45 M€ en CP**

Le programme 751 finance des campagnes de communication nationales sur les dangers de la vitesse au volant, notamment en direction des motocyclistes et des automobilistes.

Les dépenses de communication ont couvert l'achat d'espaces publicitaires, la conception stratégique et la création d'outils de communication classiques et digitaux, des opérations événementielles, et des évaluations pour des campagnes sur différentes thématiques et risques sur la route.

En 2019, la communication de la Sécurité routière a axé ses grandes campagnes de communication autour de 5 thèmes de communication :

- le risque d'utiliser un smartphone en conduisant "Sur la route, le téléphone peut tuer" (conversations ET consultations/réponses aux notifications) ;
- la pratique de la moto : le bon équipement à moto (valorisation de l'airbag : « L'air, c'est la vie. A moto aussi ») et la conduite la plus sécurisée (la trajectoire de sécurité à moto : « Une trajectoire pour profiter de la route, une trajectoire pour profiter de la vie ») ;
- le rappel des risques sur les routes de son quotidien (« 1 900 personnes meurent chaque année sur les routes qu'elles connaissent par cœur ») ;
- l'incompatibilité de l'alcool et la conduite vers le grand public « Quand on tient à quelqu'un, on le retient » (une cinquantaine d'animateurs/journalistes TV, radio et de comédiens de séries populaires portent le message) et vers les jeunes en leur proposant la solution « Sam » (« Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ») ;
- le risque routier professionnel, première cause de mortalité au travail, en incitant les employeurs à signer la charte des « 7 engagements » et à organiser des actions de sensibilisation en interne de leur organisme.

**Fonctionnement de la Trésorerie du contrôle automatisé (TCA) de Rennes : 4,90 M€ en AE et 4,88 M€ en CP**

Depuis la loi de finances initiale pour 2013, le programme 751 prend à sa charge une partie des dépenses que supporte la TCA au titre de sa mission de recouvrement des amendes générées par le contrôle automatisé.

Ces dépenses ont concerné, en 2019 :

- le commissionnement bancaire associé au paiement des amendes (3,23 M€ en AE et en CP) ;
- l'affranchissement (0,27 M€ en AE et 0,25 M€ en CP) ;
- des frais d'huissiers (1,40 M€ en AE et en CP).

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Après correction, le montant des dépenses d'intervention exécutées sur l'action 03 est de 3,31 M€ en AE et de 3,47 M€ en CP.

Ces dépenses concernent une partie du budget des études qui a été exécutée sur du titre 6, les conventions de partenariat avec les établissements du réseau scientifique et technique ayant donné lieu à versement de subventions.

**Action 04****Fichier national du permis de conduire**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		35 580 000	<b>35 580 000</b>		32 290 150	<b>32 290 150</b>
Crédits de paiement		35 580 000	<b>35 580 000</b>		28 790 169	<b>28 790 169</b>

Les montants ci-dessus ne tiennent pas compte de l'impact des retraits d'AE opérés sur clôtures d'engagements juridiques en 2019.

Après correction, le montant des dépenses exécutées sur l'action 04 est de 34,27 M€ en AE et 31,12 M€ en CP.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	31 950 000	28 747 407	31 950 000	25 792 325
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 950 000	28 747 407	31 950 000	25 792 325
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 630 000	3 542 743	3 630 000	2 997 844
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 630 000		3 630 000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 542 743		2 997 844
<b>Total</b>	<b>35 580 000</b>	<b>32 290 150</b>	<b>35 580 000</b>	<b>28 790 169</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Après correction, les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 04 s'élèvent à 30,54 M€ en AE et 28,10 M€ en CP.

- **Les dépenses relatives à l'envoi de lettres de notification de points : 16,26 M€ en AE et 16,18 M€ en CP**

Le montant des dépenses liées à l'édition et l'affranchissement des lettres de retrait et de restitution de points (convention avec l'Imprimerie nationale) s'est élevé, en 2019, à 16,26 M€ en AE et 16,18 M€ en CP.

Le nombre de lettres traitées a été de 17,98 millions en 2019, contre 20,19 millions en 2018, soit une diminution de 10,95 %.

Ce poste porte également les dépenses de fonctionnement du bureau national des droits à conduire générées principalement par le traitement des courriers de réclamation ou de demandes d'explication des usagers, ainsi que les prestations de tri des accusés de réception retournés au fichier national du permis de conduire (FNPC) et les plis n'ayant pas été remis à leurs destinataires (marché confié à l'Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés - ANRH). En 2019, ces dépenses se sont élevées à 0,25 M€ en AE et 0,17 M€ en CP.

- **Les dépenses liées au fonctionnement du système national du permis de conduire (SNPC + systèmes PPNG - plan préfecture nouvelle génération) et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un nouveau système d'information : 14,28 M€ en AE et 11,92 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement liées au maintien en condition opérationnelle et à la tierce maintenance applicative du SNPC et des téléprocédures issues du PPNG, ainsi qu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un nouveau système d'information se sont élevées à 14,28 M€ en AE et 11,92 M€ en CP.

## **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Après correction, les dépenses d'investissement se sont élevées à 3,56 M€ en AE et 3,02 M€ en CP.

Les dépenses informatiques imputées sur le programme 751 font l'objet d'une présentation dans la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

## **COÛTS SYNTHÉTIQUES**

La présentation des dépenses en coûts synthétiques permet d'identifier l'ensemble des crédits consacrés au fonctionnement et à l'adaptation du système national du permis de conduire (SNPC + systèmes PPNG).

En 2019, les dépenses informatiques s'élèvent, tous titres confondus, à **17,84 M€ en AE et à 14,94 M€ en CP**.

Au titre des dépenses informatiques, ont été financés en 2019 :

- les coûts récurrents logiciels tels que le renouvellement annuel des licences, le maintien en condition opérationnelle matériel et logiciel, ainsi que la tierce maintenance applicative. Une optimisation de la configuration a été réalisée afin d'en contenir le coût ;
- la mise en œuvre des évolutions législatives et réglementaires du système d'information et la poursuite de l'amélioration des téléprocédures de délivrance des titres issues du plan préfecture nouvelle génération (PPNG). Ces évolutions ont essentiellement couvert une amélioration des téléprocédures en intégrant plusieurs fonctionnalités supplémentaires :
  - prise en compte de la fonctionnalité Justif'Adresse (Loi ESSOC) ;
  - téléprocédure de réattribution de points à l'issue d'un stage de sensibilisation ;
  - téléprocédure d'échanges de permis étrangers (pour une finalisation en 2020) ;
  - modernisation du service d'interrogation de son solde de points « Télépoints » (pour une finalisation en 2020).
- la préparation de la refonte du système d'information du permis de conduire (vers un système d'information de l'Éducation Routière et du Permis de Conduire - SI ERPC). Cette refonte qui sera réalisée en méthode agile, a été lancée sur deux axes :
  - la réécriture du module de gestion des points du SNPC qui a été menée avec succès et servira de socle au système remplaçant le SNPC.
  - le lancement du programme « 10 mesures pour un permis pour tous, moins cher et plus rapide ». Le lancement de la mesure 6 « Moderniser l'épreuve pratique » avec une nouvelle application de réservation des places d'examen qui sera ouverte au service en février 2020.

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>322 161</b>
Transferts	0	0	0	322 161
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 442 616</b>	<b>1 047 280</b>
Transferts	0	0	1 442 616	1 047 280
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>335 150</b>	<b>113 843</b>
Transferts	0	0	335 150	113 843
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>128 635</b>	<b>128 635</b>
Transferts	0	0	128 635	128 635
<b>IFSTTAR - Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (P190)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 403 491</b>	<b>786 774</b>
Transferts	0	0	1 403 491	786 774
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 257</b>
Transferts	0	0	0	29 257
<b>LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>345 001</b>
Transferts	0	0	0	345 001
<b>ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)</b>	<b>92 000 000</b>	<b>92 000 000</b>	<b>82 000 000</b>	<b>82 000 000</b>
Subventions pour charges de service public	77 000 000	77 000 000	67 000 000	67 000 000
Dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
<b>Total</b>	<b>92 000 000</b>	<b>92 000 000</b>	<b>85 309 893</b>	<b>84 772 951</b>
Total des subventions pour charges de service public	77 000 000	77 000 000	67 000 000	67 000 000
Total des dotations en fonds propres	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total des transferts	0	0	3 309 893	2 772 951





### PROGRAMME 753

---

#### CONTRÔLE ET MODERNISATION DE LA POLITIQUE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Objectifs et indicateurs de performance	44
Présentation des crédits	45
Justification au premier euro	47
Opérateurs	53

**BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES****Emmanuel BARBE***Délégué à la sécurité routière*

Responsable du programme n° 753 : Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers » contribue à la modernisation de l'action publique en finançant le dispositif du procès-verbal électronique (PVé), dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Le dispositif du « PVé » substitue au carnet à souche des outils mobiles de verbalisation. L'infraction est constatée dans cet outil électronique dédié qui transmet directement les données au centre de traitement (CNT) de Rennes. L'avis de contravention, au stade forfaitaire, est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du contrevenant.

Une telle dématérialisation a permis de réduire les coûts de gestion grâce à la suppression de tâches matérielles répétitives. La centralisation du traitement des messages d'infraction offre également un gain important de productivité. Par ailleurs, l'utilisation d'outils modernes et fiables pour constater l'infraction a permis de réduire les risques d'erreurs par rapport au procès-verbal manuscrit, en limitant au strict minimum les tâches de rédaction et en assurant un archivage électronique sécurisé des procès-verbaux.

La généralisation de la verbalisation électronique est achevée dans les services de l'État (police et gendarmerie nationales) depuis juin 2012, conformément au calendrier initial et le déploiement de la solution électronique continue sa progression auprès des collectivités territoriales volontaires. Fin 2019, 4 090 communes utilisaient ainsi une solution de verbalisation électronique, dont la totalité des villes de plus de 50 000 habitants, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à fin 2018. En 2019, les communes équipées du PVé ont généré 7,56 millions d'avis de contravention (ACO) contre 6,92 millions en 2018 (hors stationnement payant). Depuis novembre 2018, l'application PVe permet la verbalisation non plus seulement de contraventions mais également de délits (conduite sans assurance, conduite sans permis, conduite avec permis non adapté). Menés en 2019, de nouveaux travaux devront permettre, en 2020, la verbalisation de l'usage de stupéfiants grâce à cette application (loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice).

Au total, 12,4 millions d'ACO PVé – hors stationnement payant — ont été envoyés en 2019 (forces de l'ordre et collectivités territoriales), en hausse de +3,7 % par rapport à 2018.

Depuis 2017, l'ANTAI participe à la modernisation des équipements des forces de l'ordre en finançant 12 722 appareils smartphones/tablettes dans le cadre du projet NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) porté par les directions générales de la gendarmerie et de la police nationales. A ce titre, l'ANTAI a signé une convention pluriannuelle de partenariat 2017-2020 avec les deux directions générales prévoyant le financement par l'agence de la location des nouveaux terminaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant sont entrées en vigueur en application de l'article 63 de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Cette réforme donne aux collectivités la pleine compétence en matière de réglementation du stationnement et implique la suppression du procès-verbal (PV) à 17 euros en cas de non-respect des règles de paiement du stationnement. Le stationnement payant sur voirie devient une question domaniale et l'usager qui ne règle pas son stationnement doit désormais s'acquitter d'une redevance d'utilisation du domaine public appelée « forfait de post-stationnement » ou FPS. Dans le cadre de cette réforme, l'ANTAI a développé un nouveau système d'information et mis en place un conventionnement avec les collectivités qui se sont engagées dans la décentralisation du stationnement payant. Au 31 décembre 2019, 576 collectivités avaient passé une convention avec l'ANTAI, près de 96 % de ces collectivités ont choisi de recourir à la prestation de l'ANTAI pour l'édition et l'envoi des avis de paiement de FPS. Les 4 % restant ont décidé d'assurer elles-mêmes ou par l'intermédiaire d'un prestataire privé la notification des avis de paiement de FPS (par apposition sur le pare-brise). L'ANTAI intervient alors pour traiter les FPS majorées.

En 2019, l'agence a poursuivi l'adaptation de sa chaîne de production pour traiter les délits forfaitisés (conduite sans permis, conduite sans assurance et conduite avec permis non adapté), conformément à la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle et aux priorités gouvernementales. Les premiers envois d'amendes forfaitaires délictuelles sont intervenus en novembre 2018. En 2019, l'ANTAI a procédé à l'envoi de 48 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) et a préparé les futures verbalisations du délit d'usage de stupéfiants.

Le programme compte une unique action destinée à porter la subvention pour charges de service public versée à l'ANTAI au titre de sa mission de déploiement et de gestion du PVé pour le compte de l'État et des collectivités territoriales.

Le délégué à la sécurité routière, responsable de programme, s'appuie sur l'ANTAI, opérateur de l'État dont il assure la tutelle, pour le déploiement de la verbalisation électronique.

Enfin, le recours aux services en ligne a continué à progresser : le taux de contestations effectuées de manière dématérialisée est de 49,0% en 2019, soit une hausse de 13,2 points par rapport à 2018.

Le taux de recours au télépaiement - hors stationnement payant - atteint 75,8 % (soit +3,2 points).

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### **OBJECTIF 1**

#### **Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat**

#### INDICATEUR 1.1

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)

## Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### OBJECTIF 1

Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat

#### INDICATEUR 1.1

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)	%	96	98,1	96	96	94,4	96

#### Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

#### Mode de calcul :

La valeur de cet indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contraventions principalement liés aux règles de stationnement ou de circulation constatés à l'encontre des propriétaires d'un véhicule immatriculé en France, Belgique ou Suisse et des conducteurs ayant fait l'objet d'une interception quel que soit le pays d'immatriculation du véhicule sur le territoire national, par le biais de la verbalisation électronique par les services de l'État et traités par l'ANTAI au cours de l'année considérée.
- au dénominateur : nombre de messages d'infraction émis à l'encontre des propriétaires d'un véhicule immatriculé en France, Belgique ou Suisse et des conducteurs ayant fait l'objet d'une interception quel que soit le pays d'immatriculation du véhicule au moyen d'un dispositif de verbalisation électronique par les services de l'État au cours de l'année considérée.

Le nombre de messages d'infraction est saisi en date d'infraction et le nombre d'avis de contravention est saisi en date d'envoi, tout report d'envoi au moment du changement d'année peut avoir un impact sur ce ratio.

Ce ratio intègre depuis la réalisation 2015 le nombre de paiements immédiats (43 800 en 2016, 41 900 en 2017, 35 900 en 2018 et 17 400 en 2019).

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, les services de l'État ont relevé près de 5,26 millions d'infractions (MIF), soit une baisse de 0,8 % par rapport à 2018, générant un peu plus de 4,8 millions d'avis de contravention (ACO), un nombre en baisse de 4,0 % par rapport à 2018.

Le ratio ACO/MIF 2019 (94,4 %) est à un niveau inférieur à la cible de 96 %. Le ratio est en recul en raison d'une hausse de MIF catégorisés à tort en tant que doublons en début d'année et qui n'ont pas pu être transformés en ACO ainsi que par un incident technique ayant affecté le traitement des MIF PVE Etat et donc le nombre d'ACO remis en poste en décembre 2019.

Depuis fin 2017, les outils de verbalisation ont été remplacés progressivement par des équipements plus performants dans le cadre du projet de mobilité NEO (nouvel équipement opérationnel) visant à mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Ces nouveaux dispositifs multi-applicatifs intègrent le logiciel PVé en lieu et place des anciens PDA et favorisent l'exécution du service en tout temps et en tout lieu, en offrant plus de mobilité aux agents et davantage de proximité avec les citoyens. Fin décembre 2019, 54 986 terminaux NEO étaient opérationnels.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>25 200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	26 200 000		26 200 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>25 200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>26 200 000</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>25 200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	26 200 000		26 200 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>25 200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>26 200 000</b>	

**Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers**

Programme n° 753 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**
**2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>25 200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>25 200 000</b>	<b>1 000 000</b>		<b>26 200 000</b>

**2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>25 200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>25 200 000</b>	<b>1 000 000</b>		<b>26 200 000</b>

**PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>25 200 000</b>	<b>25 200 000</b>	<b>25 200 000</b>	<b>25 200 000</b>	<b>25 200 000</b>	<b>25 200 000</b>
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>26 200 000</b>			<b>26 200 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>		<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>		<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>0</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>

La dotation prévue dans le projet de loi de finances initiale pour 2019 (26,2 M€) n'a pas été modifiée au cours du débat parlementaire.

## Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>26 200 000</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>26 200 000</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>26 200 000</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>26 200 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>26 200 000</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>26 200 000</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>26 200 000</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR



La dépense correspond au versement d'une subvention pour charges de service public à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, opérateur de l'État. Elle s'exécute en AE = CP. Le programme ne présente donc pas de restes à payer en fin d'année.

**Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers**

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**Action 01****Déploiement du procès-verbal électronique**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		26 200 000	<b>26 200 000</b>		26 200 000	<b>26 200 000</b>
Crédits de paiement		26 200 000	<b>26 200 000</b>		26 200 000	<b>26 200 000</b>

L'intégralité des crédits ouverts pour 2019, soit 26,2 M€, a été versée à l'Agence nationale de traitement informatisé des infractions (ANTAI).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Ces crédits ont permis à l'ANTAI de financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement, de structure et de pilotage liées au déploiement du Pvé.

Le détail de ces dépenses est présenté dans la partie « Opérateurs » du présent document (cf. infra).

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

1 M€ ont été consommés en dotation en fonds propres afin de financer les investissements, conformément à la prévision initiale.

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>	<b>26 200 000</b>
Total des subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Total des dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

En 2019, l'ANTAI a bénéficié du versement d'une dotation de 26,2 M€ (25,2 M€ sur le titre des dépenses de fonctionnement et 1 M€ sur le titre des dépenses d'investissement) en provenance du programme 753, conformément à la loi de finances initiale.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS

#### EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions		34	4	0	0	0
	0	41	5	0	0	0
	0	39	5	0	0	0
<b>Total</b>		<b>34</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0	<b>41</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

## Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	41	34
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
<b>Impact du schéma d'emplois 2019</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
<b>Emplois sous plafond 2019 *</b>	<b>41</b>	<b>39</b>

\* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

Au 31 décembre 2019, l'effectif de l'ANTAI s'établissait à 40 ETP pour un plafond d'emplois de 41 ETPT.

Le décalage entre le plafond d'emplois autorisé (41 ETPT) et son exécution (38,7 ETPT) s'explique par des vacances de poste infra annuelles.

## OPÉRATEURS

## ANTAI - AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière</b>	<b>76 000</b>	<b>76 000</b>	<b>92 000</b>	<b>92 000</b>	<b>82 000</b>	<b>82 000</b>
Subventions pour charges de service public	61 000	61 000	77 000	77 000	67 000	67 000
Dotations en fonds propres	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
<b>P753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers</b>	<b>26 200</b>	<b>26 200</b>	<b>26 200</b>	<b>26 200</b>	<b>26 200</b>	<b>26 200</b>
Subventions pour charges de service public	25 200	25 200	25 200	25 200	25 200	25 200
Dotations en fonds propres	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>102 200</b>	<b>102 200</b>	<b>118 200</b>	<b>118 200</b>	<b>108 200</b>	<b>108 200</b>

En 2019, l'État (programmes 751 et 753) a versé à l'ANTAI un montant total de subventions de 108,2 M€ (92,2 M€ de subventions pour charges de service public et 16 M€ de dotations en fonds propres) permettant de financer les dépenses liées au traitement du contrôle automatisé (CA) et au Procès-verbal électronique (PVe).

L'exercice 2019 a été marqué par la transition des marchés « CNT4 » vers les marchés « CNT5 » qui a débuté à la mi-2019 pour se poursuivre jusqu'en 2020.

En termes de volumétrie, on constate par rapport à 2018 une baisse de 10,8 % des avis de contravention (ACO) pour le contrôle automatisé (12,6 millions d'ACO envoyés) et une hausse de 3,7 % des avis de contravention pour le procès-verbal électronique – hors stationnement payant – (12,4 millions d'ACO envoyés). Dans le cadre de la nouvelle contravention pour non désignation des conducteurs, à destination des personnes morales conformément à la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, près de 375 000 ACO de non désignation ont été envoyés à des personnes morales en 2019, soit une baisse de 29,1 % par rapport à 2018. Enfin, 48 000 amendes forfaitaires délictuelles ont été envoyées en 2019, suite à la mise en place des amendes forfaitaires délictuelles fin 2018 pour les délits de conduite d'un véhicule sans permis, conduite d'un véhicule avec un permis de conduire d'une catégorie n'autorisant pas sa conduite et circulation avec un véhicule terrestre à moteur sans assurance.

Dans le cadre de la décentralisation et de la dépénalisation du stationnement payant entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le niveau de production d'avis de paiement de forfait post-stationnement (FPS) a rejoint, à partir de l'été 2018, un niveau comparable à celui de la production d'ACO pour non-paiement du stationnement enregistré par l'ANTAI en 2017. Pour l'année 2019, l'agence a émis 8,1 millions d'avis de paiement de FPS, soit une hausse de 4,3 % par rapport à 2018 ainsi que 3,8 millions de titres exécutoires.

Les dépenses exécutées intègrent par ailleurs les frais de location des nouveaux matériels de verbalisation NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) afin de mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Fin décembre 2019, l'ANTAI a financé 12 722 terminaux sur les 54 986 terminaux NEO opérationnels.

## Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

En 2017, l'ANTAI a rénové son site web pour faciliter la navigation par smartphone et développer l'utilisation de ses services en ligne notamment pour la contestation. En 2019, la contestation en ligne a ainsi représenté 54,2 % de la contestation pour le contrôle automatisé, soit une hausse de 7,5 points par rapport à 2018.

### Pilotage stratégique de l'opérateur

Conformément aux règles applicables aux opérateurs de l'État en matière de gouvernance, l'ANTAI poursuit plusieurs objectifs stratégiques décrits dans le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2019 adopté par son conseil d'administration le 20 juillet 2016. L'évaluation des résultats du COP a été présentée lors du comité des tutelles et a permis de faire le point sur l'état d'avancement des projets en cours. Une note sur l'actualisation du COP 2016-2019 comportant une actualisation des indicateurs et des cibles a été validée par le conseil d'administration du 6 juillet 2018. Un nouveau COP couvrant la période 2020-2023 est en cours de rédaction ; son adoption est prévue avant la fin de l'année 2020.

Enfin, les travaux engagés en 2017 dans l'élaboration d'un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) se sont poursuivis en 2019. Le projet de SPSI a été soumis aux différentes instances concernées avec une adoption formelle prévue au début de l'année 2020.

## COMPTE FINANCIER 2019

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	4 134	3 793	Subventions de l'État	102 200	92 200
<i>dont charges de pensions civiles</i>	425	475	– subventions pour charges de service public	102 200	92 200
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	113 933	101 310	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention)	8 050	11 182	Autres produits	19 580	24 630
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	8 050	11 182	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		272
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 000	10 830
<b>Total des charges</b>	<b>118 067</b>	<b>105 103</b>	<b>Total des produits</b>	<b>121 780</b>	<b>116 830</b>
Résultat : bénéfice	3 713	11 727	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	121 780	116 830	Total : équilibre du CR	121 780	116 830

\* Voté

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	(en milliers d'euros)	
				Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 763	11 807
Investissements	18 179	11 954	Financement de l'actif par l'État	16 000	16 000
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>18 179</b>	<b>11 954</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>19 763</b>	<b>27 807</b>
Augmentation du fonds de roulement	1 584	15 853	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

Le fonds de roulement (FR) et la trésorerie au 31/12/2019 sont en progression par rapport à fin 2018 (68,3 M€ contre 52,5 M€ pour le FR et 65,6 M€ contre 44,3 M€ pour la trésorerie) en raison de la baisse de l'activité (moins de dépenses d'édition et d'affranchissement, notamment au début de l'année 2019) et du report des projets de la loi d'orientation des mobilités (LOM). Par ailleurs, les recettes propres ont été supérieures de 4,6 M€ à la prévision initiale, en raison du décalage d'encaissement de recettes relatives au forfait post-stationnement (FPS) de 2018 sur 2019 (3,9 M€ de titres 2018 ont été encaissés en 2019).

Le niveau élevé du FR et de la trésorerie présente un caractère temporaire car le budget initial 2020 intègre une dépense exceptionnelle de 24,1 M€ pour l'acquisition du site du Centre national de traitement (CNT) à Rennes dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'option d'achat du nouveau bail conclu en 2018.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	4 084	4 084	3 983	3 983
Fonctionnement	98 741	105 933	93 873	87 163
Intervention	0	0	0	0
Investissement	14 863	18 179	7 434	11 922
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>117 688</b>	<b>128 196</b>	<b>105 290</b>	<b>103 068</b>
Dépenses de pensions civiles globales	425	425	0	0

\* Voté

**Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers**

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>129 780</b>	<b>124 390</b>
Subvention pour charges de service public	102 200	92 200
Autres financements de l'État	16 000	16 000
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 580	16 190
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>129 780</b>	<b>124 390</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>1 584</b>	<b>21 322</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Voté

**DÉPENSES PAR DESTINATION**

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Centre d'appels	0 0	5 031 3 363	5 031 3 783	0 0	0 0	0 0	0 0	5 031 3 363	5 031 3 783
Éditique	0 0	66 458 57 385	66 508 51 017	0 0	0 0	1 500 257	1 500 473	67 958 57 642	68 008 51 490
Équipements Pve	0 0	1 344 1 038	5 325 4 853	0 0	0 0	300 329	300 245	1 644 1 367	5 625 5 098
Exploitation informatique	0 0	16 376 21 429	17 326 17 615	0 0	0 0	12 450 6 432	15 766 10 822	28 826 27 861	33 092 28 437
Forfait post stationnement	0 0	150 167	781 804	0 0	0 0	200 116	200 155	350 283	981 959
Gestion du bâtiment	0 0	3 252 3 160	4 832 4 780	0 0	0 0	0 129	0 15	3 252 3 289	4 832 4 795
Pilotage-Support	4 084 3 983	6 130 7 331	6 130 4 311	0 0	0 0	413 171	413 211	10 627 11 485	10 627 8 505
<b>Total</b>	<b>4 084 3 983</b>	<b>98 741 93 873</b>	<b>105 933 87 163</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>14 863 7 434</b>	<b>18 179 11 921</b>	<b>117 688 105 290</b>	<b>128 196 103 067</b>

\* Voté



## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	34	89
Autres décaissements non budgétaires	250	151
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>284</b>	<b>241</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>1 530</b>	<b>21 342</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	1 530	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	21 342
<b>Total des besoins</b>	<b>1 814</b>	<b>21 583</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>1 584</b>	<b>21 322</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	30	77
Autres encaissements non budgétaires	200	184
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 814</b>	<b>21 583</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>1 814</b>	<b>21 583</b>

\* Voté

## AUTORISATIONS BUDGETAIRES

**Les dépenses de fonctionnement et d'intervention (97,9 M€ en CP)**

Il s'agit du premier poste de dépenses de l'agence (85%) correspondant pour l'essentiel aux dépenses d'édition, d'exploitation informatique et de support (gestion du CNT et dépenses courantes de l'agence). La baisse d'activité sur le contrôle automatisé et la moindre progression de l'activité FPS ainsi que le décalage des nouveaux projets sur les amendes forfaitaires délictuelles se sont traduits par une baisse des dépenses d'édition en 2019 par rapport à la prévision initiale.

Les dépenses de fonctionnement intègrent par ailleurs les remboursements de personnels mis à disposition (programmes 156 et 152) qui sont toujours en diminution compte tenu de leur transfert progressif en titre 2.

**Les dépenses d'investissement (11,9 M€ en CP)**

En légère baisse par rapport à l'exécution 2018, elles concernent principalement des dépenses d'évolutions et de développements informatiques.

Ces dépenses intègrent les différents paliers d'évolution ou demandes de travaux réalisés sur les principaux marchés ayant une composante informatique. Elles présentent un niveau de dépenses inférieur au montant prévisionnel en raison du non engagement de la provision de 10 M€ constituée pour les projets de la LOM.

**Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers**

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

**Les dépenses de personnel (4 M€ en CP)**

La progression des dépenses du titre 2 par rapport à 2018 (de 3,1 M€ à 4 M€) résulte de la prise en charge en année pleine des nouveaux recrutements 2018 (11 agents principalement de catégorie A) intervenus dans le cadre des créations d'emplois autorisées en 2018, de la création d'un emploi hors plafond en 2019 et de la comptabilisation sur le titre 2 des rémunérations des 4 agents rémunérés par le programme 176 dans le cadre de la convention portant délégation de gestion financière entre l'agence et le ministère de l'intérieur.

**RECETTES**

Les **recettes 2019** se décomposent comme suit :

- 92,2 M€ de subventions pour charges de service public en baisse de 10 M€ par rapport au budget initial 2019. Cet ajustement par rapport au montant prévisionnel (102,2 M€) est intervenu lors du budget rectificatif n°1 compte tenu de la baisse d'activité ;
- 16 M€ de dotations en fonds propres conformément au budget initial 2019 ;
- 16,2 M€ de recettes propres dont 14,5 M€ de recettes liées à la refacturation des avis de paiement FPS et 1,7 M€ pour diverses recettes (0,54 M€ de refacturation au titre des prestations SNCF, 0,23 M€ de refacturation au titre des prestations TRANSDEV, 0,58 M€ de remises postales, 0,38 M€ de recettes diverses).

**DÉPENSES PAR DESTINATION**

Les dépenses du compte financier 2019, qui s'élèvent à un total de 103,1 M€ en CP, se répartissent en 7 grandes catégories de destination en fonction des différentes activités de l'agence :

- **Les dépenses d'édition (51,5 M€ en CP)**, qui constituent le poste principal de l'ANTAI, recouvrent les prestations d'édition, d'affranchissement, de traitement du retour courrier et d'identification des plaques liées à la production des avis de contravention. Ce poste de dépense est très dépendant de l'évolution du nombre d'avis de contravention traités. La baisse constatée par rapport au BI 2019 (68 M€) s'explique principalement par la baisse du volume des ACO du contrôle automatisé (12,6 M réalisés contre 18 M prévus dans le BI), une moindre progression de l'activité forfait post stationnement (FPS) et le décalage des nouveaux projets sur les amendes forfaitaires délictuelles (AFD).
- **Les dépenses d'exploitation informatique (28,4 M€ en CP)** représentent le deuxième poste de l'agence et rassemblent l'ensemble des prestations informatiques liées aux différentes applications gérées par l'agence : les systèmes d'information Cœur, Minos, WinOMP, Télépaiement et Icam, CEA ainsi que le site internet de l'agence. En 2019, elles intègrent également une charge exceptionnelle relative au financement du projet ROCSP et aux dépenses relatives aux prestations de reprise des 6 nouveaux marchés CNT5 : TMA cœur, TME, TMA Partenaires, TMA parcours numérique, Paiement et BPO.
- **Les dépenses d'équipements relatifs au procès-verbal électronique (5,1 M€ en CP)** concernent la contribution de l'agence au déploiement des nouveaux matériels de verbalisation NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) mis en œuvre par les agents de l'État et de tierce maintenance applicative du logiciel Pve.
- **Les dépenses de pilotage (8,5 M€ en CP)** recouvrent les dépenses de ressources humaines, les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les dépenses d'immobilier et de logistique liées au bâtiment du site de Paris.
- **Les dépenses liées à la gestion du centre national de traitement de Rennes (4,8 M€ en CP)** comprennent l'ensemble des dépenses d'entretien, de sécurité et d'immobilier liées aux deux bâtiments de Rennes : le centre national de traitement et le centre de secours.
- **Les dépenses du marché relatif au centre d'appels (3,8 M€)** ont permis de traiter quant à elles près d'1,33 million d'appels.
- **Les dépenses liées à la création de chaînes de traitement des forfaits post-stationnement (0,96 M€ en CP)** concernent les prestations de maintenance corrective et adaptative, d'exploitation et de support utilisateurs et d'évolution de l'application de traitement des forfaits post-stationnement (FPS) mis en œuvre le 1er janvier 2018.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>38</b>	<b>46</b>	<b>44</b>
– sous plafond	34	41	39
– hors plafond	4	5	5
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Au 31 décembre 2019, la consommation du plafond d'emplois de l'ANTAI s'établit à 38,7 ETPT (pour 41 ETPT en LFI) et 4,7 ETPT hors plafond d'emplois (pour 6 ETPT voté au BI 2019). Le décalage entre le plafond d'emplois autorisé et son exécution s'explique par des vacances de poste infra annuelles.

Le nouveau recrutement autorisé hors plafond d'emplois(1 ETPT) a été réalisé. Cet ETP a en charge la gestion des courriers de relance des centres de recouvrement prévue par la convention avec TRANSDEV.



Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation routières

## PROGRAMME 754

---

### **CONTRIBUTION À L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	62
Présentation des crédits	64
Justification au premier euro	67

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour  
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation  
routières**

Programme n° 754 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Stanislas BOURRON

*Directeur général des collectivités locales*

Responsable du programme n° 754 : Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

Le programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » concerne le reversement d'une fraction des recettes encaissées par l'État au titre des amendes de police relatives à la circulation routière à certaines collectivités territoriales.

Le produit des amendes de police, qui faisait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État, est, depuis 2011, affecté au compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ». L'ancien CAS « Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route » a en effet été élargi afin qu'y soit intégrée la plus grande partie du produit des amendes de la police de la circulation.

Ce programme met en œuvre les modalités de répartition entre l'État et les collectivités territoriales des recettes engendrées par la généralisation du procès verbal électronique depuis 2011.

La stratégie ministérielle pour le programme 754 consiste à rétrocéder aux collectivités locales une partie du produit des amendes liées à la circulation routière afin qu'elles poursuivent leurs efforts en matière d'équipement et d'investissement pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières.

Le comité des finances locales procède à la répartition du produit des amendes entre les collectivités territoriales. Les modalités de répartition permettent d'assurer une redistribution équitable de ces recettes et leur mutualisation entre collectivités de niveaux différents et aux ressources inégales, notamment pour réaliser des projets de plus grande ampleur en matière de circulation routière.

Les sommes ainsi allouées doivent être utilisées pour financer des opérations d'aménagement et d'équipements de nature à améliorer la sécurité des usagers des transports en commun et de la voirie routière. La liste des opérations susceptibles d'être financées par le produit des amendes de la circulation offre toutefois aux communes, EPCI et départements une grande latitude pour choisir les opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière finançables par le produit des amendes de police en fonction des besoins prioritaires qu'ils identifient au niveau local.

L'analyse de l'affectation par les collectivités territoriales des recettes issues de la répartition du produit des amendes de la police de circulation relevées fait l'objet d'une exploitation plus tard dans l'année, à partir de la remontée des délibérations des conseils départementaux pour les opérations des communes de moins de 10 000 habitants, dans le cadre de l'élaboration du jaune budgétaire dédié. Elle n'est donc pas encore disponible à cette date pour les opérations soutenues en 2019.

En revanche, l'affectation en 2018 du produit des amendes de police relevées au titre de l'exercice 2017 a déjà été réalisée. Si les produits destinés aux conseils départementaux, aux communes de plus de 10 000 habitants et aux groupements éligibles leur sont versés directement, les produits destinés aux communes de moins de 10 000 habitants sont attribués par les conseils départementaux qui arrêtent la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser. L'étude des délibérations d'attribution des conseils départementaux permet donc d'avoir une vision fine de l'utilisation que ces communes ont faite du produit des amendes de la circulation routière.

Ce sont ainsi plus de 5 600 opérations qui ont été financées par ce biais dans les communes de moins de 10 000 habitants. Celles-ci concernent, notamment, l'installation de radars pédagogiques (500 opérations, 8,9 % du nombre total d'opérations), l'aménagement de carrefours (300 opérations, 5,3 %) ou encore l'aménagement de cheminement piétonniers (700 opérations, 12,5 %). 58 % de ces opérations correspondent à d'autres travaux divers commandés par les exigences de la sécurité routière (travaux d'aménagement de routes départementales ou de voirie communale, implantation de ralentisseurs, création de pistes cyclables protégées...).

S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), présenté le 9 juillet 2019 au comité des finances locales indique que les communes de 10 000 habitants ou plus ont consacré en 2018 plus de 1 298 M€ dans l'investissement relatif aux voiries et aux routes, soit 38 euros par habitant. A l'instar de l'AFITF, ces collectivités ont donc consacré plus du quadruple des recettes perçues au titre de la police de la circulation à l'amélioration et à la sécurisation du réseau routier.

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour  
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation  
routières**

Programme n° 754 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

### 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	478 065 823 572 183 491	<b>478 065 823</b> <b>572 183 491</b>	478 065 823
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>478 065 823</b>	<b>478 065 823</b>	<b>478 065 823</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+519 796 926	+519 796 926	
Total des AE ouvertes	997 862 749	997 862 749	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>572 183 491</b>	<b>572 183 491</b>	

#### 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	478 065 823 571 405 778	<b>478 065 823</b> <b>571 405 778</b>	478 065 823
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>478 065 823</b>	<b>478 065 823</b>	<b>478 065 823</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+519 893 704	+519 893 704	
Total des CP ouverts	997 959 527	997 959 527	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>571 405 778</b>	<b>571 405 778</b>	



**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour  
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation  
routières**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 754

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	516 557 675 689 213 985	516 557 675	516 557 675 689 213 985
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>516 557 675</b>	<b>516 557 675</b>	<b>516 557 675</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>689 213 985</b>		<b>689 213 985</b>

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	516 557 675 689 875 503	516 557 675	516 557 675 689 875 503
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>516 557 675</b>	<b>516 557 675</b>	<b>516 557 675</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>689 875 503</b>		<b>689 875 503</b>

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>689 213 985</b>	<b>478 065 823</b>	<b>572 183 491</b>	<b>689 875 503</b>	<b>478 065 823</b>	<b>571 405 778</b>
Transferts aux collectivités territoriales	689 213 985	478 065 823	572 183 491	689 875 503	478 065 823	571 405 778
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>478 065 823</b>			<b>478 065 823</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+519 796 926			+519 893 704	
<b>Total*</b>	<b>689 213 985</b>	<b>997 862 749</b>	<b>572 183 491</b>	<b>689 875 503</b>	<b>997 959 527</b>	<b>571 405 778</b>

\* y.c. FdC et AdP

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour  
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation  
routières**

Programme n° 754 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		430 602 704		430 699 482				
<b>Total</b>		<b>430 602 704</b>		<b>430 699 482</b>				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019		89 194 222		89 194 222				
<b>Total</b>		<b>89 194 222</b>		<b>89 194 222</b>				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>519 796 926</b>		<b>519 893 704</b>				

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

### ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières		478 065 823 572 183 491	478 065 823 572 183 491		478 065 823 571 405 778	478 065 823 571 405 778
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>478 065 823</b>	<b>478 065 823</b>		<b>478 065 823</b>	<b>478 065 823</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+519 796 926	+519 796 926		+519 893 704	+519 893 704
Total des crédits ouverts		997 862 749	997 862 749		997 959 527	997 959 527
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>572 183 491</b>	<b>572 183 491</b>		<b>571 405 778</b>	<b>571 405 778</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+425 679 258	+425 679 258		+426 553 749	+426 553 749

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	478 065 823	478 065 823	0	478 065 823	478 065 823
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>478 065 823</b>	<b>478 065 823</b>	<b>0</b>	<b>478 065 823</b>	<b>478 065 823</b>

Il n'y a eu aucun mouvement de crédits dans le cadre du passage du PLF à la LFI 2019.

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La particularité du programme 754 réside dans le fait que le produit des amendes est versé selon des échéances qui ne correspondent pas au calendrier budgétaire.

D'une part, les sommes mises en répartition au titre des amendes de police et versées annuellement aux collectivités locales correspondent au produit effectivement recouvré au cours de l'exercice n-1. Aussi, un crédit d'un montant prévisionnel est-il inscrit en loi de finances initiale, calculé à partir d'une estimation du produit des amendes à recouvrer. Un premier ajustement est effectué en loi de finances rectificative de l'année n. Un ajustement définitif est réalisé dans la loi de règlement.

---

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation routières**

---

Programme n° 754 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

D'autre part, plusieurs répartitions sont effectuées au cours d'un même exercice :

- en avril de l'année 2019 pour la part du produit des amendes revenant aux communes et groupements au titre de l'année 2018. Ce montant dépend du niveau des recettes encaissées au titre des amendes forfaitaires au cours de l'année 2018.
- en novembre 2019, pour la part des amendes radars attribuée aux départements au titre de l'année 2019 (64 M€ fixés par l'article 47 de la loi de finances initiale 2013).

Les crédits non utilisés en 2019 s'élèvent à 425,7 M€ AE et 426,5 M€ en CP. Ces crédits ont été demandés en report sur 2020 afin d'être versés aux communes et groupements de communes pour la répartition du produit des amendes de police d'avril 2020.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>997 862 749</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>997 959 527</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>572 183 491</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>571 405 778</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4)</i> <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>425 679 258</b>	<i>dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4)</i> <b>571 405 778</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>96 778</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>					
<b>96 778</b>	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>96 778</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>96 778</b>
<b>572 183 491</b>	AE engagées en 2019 (E2) <b>572 183 491</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>571 405 778</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>777 713</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>874 491</b></b>
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>874 491</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

---

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour  
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation  
routières**

---

Programme n° 754 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Au 31 décembre 2019, il reste 874 491 € en CP à payer. Ces CP n'ont pas été consommés par les préfetures de la Somme au titre des amendes radars 2019 et de la Guyane au titre des amendes 2018. Les AE ayant été engagées tardivement au mois de décembre, les DRFIP n'ont pas pu traiter intégralement les CP au 31 décembre 2019.

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour  
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation  
routières**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 754

## JUSTIFICATION PAR ACTION

### Action 01

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		478 065 823	<b>478 065 823</b>		572 183 491	<b>572 183 491</b>
Crédits de paiement		478 065 823	<b>478 065 823</b>		571 405 778	<b>571 405 778</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	478 065 823	572 183 491	478 065 823	571 405 778
Transferts aux collectivités territoriales	478 065 823	572 183 491	478 065 823	571 405 778
<b>Total</b>	<b>478 065 823</b>	<b>572 183 491</b>	<b>478 065 823</b>	<b>571 405 778</b>

La LFI 2019 a ouvert 478,1 M€ en AE et en CP. Ces montants sont complétés par les crédits non consommés en 2018 et obtenus en reports en 2019 pour un montant de 430,6 M€ en AE et 430,7 M€ en CP. La LFR n°2019-11270 du 2 décembre 2019 a enfin ouvert 89,2 M€ de crédits supplémentaires au titre du surcroît de recettes encaissées sur la seconde section du CAS en 2019.

Ainsi, au total, les crédits disponibles en 2019 s'élèvent à 997,9 M€ en AE et 998,6 M€ en CP.

Les dépenses 2019 du programme 754 s'élèvent, à **572,2 M€ en AE et 571,4 M€ en CP**. Elles correspondent à :

- la répartition en novembre 2019 du produit des amendes de police au profit des départements sur l'unique action du programme « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » pour un montant de 63,6 M€ en AE et 62,8 M€ en CP.
- la répartition en avril 2019 du produit des amendes de police relevées en 2018 au profit des communes et de leurs groupements, à hauteur de 506,2 M€ en AE et en CP.
- au reliquat de la répartition du produit des amendes de police relevées au cours des exercices antérieurs au profit des communes et de leurs groupements, à hauteur de 2,4 M€ en AE et 2,4 M€ en CP.

Les crédits budgétaires ouverts sur le programme 754 sont versés aux communes et aux groupements de communes selon le nombre d'amendes dressées sur le territoire de chaque collectivité concernée au cours de l'exercice n-1, aux départements et métropoles en fonction de la longueur de leur voirie départementale, à la Région Île-de-France et au Syndicat des transports d'Île-de-France.

**Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour  
l'amélioration des transports en commun de la sécurité et de la circulation  
routières**

Programme n° 754 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Par ailleurs, en application de l'article L 2334-25 du CGCT, un décret en conseil d'État fixe les modalités de répartition des recettes des amendes et la destination des crédits. Ainsi, selon l'article R. 2334-12 de ce même code, les sommes allouées aux communes et à leurs groupements au titre des amendes de police (programme 754) doivent être utilisées au financement des opérations suivantes :

- **Pour les transports en commun :**
  - a) aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
  - b) aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
  - c) équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.
- **Pour la circulation routière :**
  - a) étude et mise en œuvre de plans de circulation ;
  - b) création de parcs de stationnement ;
  - c) installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;
  - d) aménagement de carrefours;
  - e) différenciation du trafic;
  - f) travaux commandés par les exigences de la sécurité routière;
  - g) Études et mise en œuvre d'expérimentations de zones d'actions prioritaires pour l'air prévues à l'article L.228-3 du code de l'environnement.

Selon les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret **2009-115 du 30 janvier 2009**, les crédits reversés aux départements, aux métropoles, aux régions d'outre-mer et à plusieurs collectivités territoriales uniques peuvent être utilisés au financement des investissements suivants :

- a) Aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers et l'accès aux réseaux de transport en commun, y compris la création, l'amélioration ou l'aménagement de points d'arrêt pour les usagers
- b) Aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements, aménagement de carrefours, différenciation du trafic;
- c) Équipements assurant l'information des usagers et la gestion du trafic.

L'affectation par les collectivités territoriales des recettes issues de la répartition en 2019 du produit des amendes de la police de circulation relevées en 2018 n'est pas encore connue.

En revanche, l'affectation du produit des amendes de police relevées en 2017 a déjà été réalisée. S'agissant des produits destinés aux communes de moins de 10 000 habitants, qui sont attribués par les conseils départementaux, l'étude des délibérations d'attribution des conseils départementaux collectées à partir des remontées effectuées par 81 préfectures permet de tirer les enseignements suivants :

- parmi les 5 600 opérations financées par les conseils départementaux, on compte près de 500 opérations d'installation de radars pédagogiques, près de 300 opérations d'aménagement de carrefours, près de 350 opérations d'aménagement en zone scolaire et plus de 700 opérations d'aménagement de cheminement piétonnier. 58 % des opérations financées par ce biais correspondent à d'autres travaux divers commandés par les exigences de sécurité routière (aménagement de routes départementales ou communales, implantation de ralentisseurs et création de pistes cyclables protégées...) ;
- la plupart des opérations financées par les conseils départementaux dans les communes de moins de 10 000 habitants sont relatives à des opérations de sécurisation quotidiennes décidées au niveau local, d'ampleur financière parfois modeste. Cela est cohérent avec l'ambition de soutenir l'investissement des niveaux communaux et départementaux dans les aménagements et équipements de sécurité routière, au plus près des besoins locaux et en s'appuyant sur leur connaissance des réseaux acquise en tant que gestionnaire de voirie.



### PROGRAMME 755

---

#### DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	74
Présentation des crédits	75
Justification au premier euro	78

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Pierre CHAVY

*Sous-directeur, Direction du budget*

Responsable du programme n° 755 : Désendettement de l'État

#### **Précisions sur le changement de responsable du programme**

Par arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 26 février 2020, M. Pierre CHAVY, administrateur du Sénat, est chargé d'exercer les fonctions de sous-directeur chargé de la cinquième sous-direction à la direction du budget.

Son prédécesseur, M. François DESMADRYL, était le responsable de ce programme en 2019.

Le programme 755 «Désendettement de l'État» retrace la part du produit des amendes revenant à l'État sous forme de recettes non fiscales du budget général conformément aux dispositions du c du 2° du B de l'article 62 de la loi du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Les recettes affectées au programme 755, puis reversées au budget général, sont calculées selon la clef de répartition des amendes entre l'État et les collectivités territoriales, arrêtées respectivement à 47 % et 53 % du produit des amendes forfaitaires (hors contrôle automatisé) et des amendes forfaitaires majorées, après prélèvement au profit du budget général et du programme 753, au profit de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

La loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a ouvert 42,9 M€ supplémentaires, compte tenu de la hausse du produit des amendes constaté sur la seconde section du compte d'affectation spéciale (CAS) par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale (LFI).

L'exécution 2019 du P755 s'établit à 495,3 M€.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Désendettement de l'État	452 435 730 495 340 041	<b>452 435 730</b> <b>495 340 041</b>	452 435 730
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>452 435 730</b>	<b>452 435 730</b>	<b>452 435 730</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+42 904 311	+42 904 311	
Total des AE ouvertes	495 340 041	495 340 041	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>495 340 041</b>	<b>495 340 041</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Désendettement de l'État	452 435 730 495 340 041	<b>452 435 730</b> <b>495 340 041</b>	452 435 730
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>452 435 730</b>	<b>452 435 730</b>	<b>452 435 730</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+42 904 311	+42 904 311	
Total des CP ouverts	495 340 041	495 340 041	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>495 340 041</b>	<b>495 340 041</b>	

**Désendettement de l'État**

Programme n° 755 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État	486 570 013 486 570 013	486 570 013	486 570 013 486 570 013
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>486 570 013</b>	<b>486 570 013</b>	<b>486 570 013</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>486 570 013</b>		<b>486 570 013</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État	486 570 013 486 570 013	486 570 013	486 570 013 486 570 013
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>486 570 013</b>	<b>486 570 013</b>	<b>486 570 013</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>486 570 013</b>		<b>486 570 013</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>486 570 013</b>	<b>452 435 730</b>	<b>495 340 041</b>	<b>486 570 013</b>	<b>452 435 730</b>	<b>495 340 041</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	486 570 013	452 435 730	495 340 041	486 570 013	452 435 730	495 340 041
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>452 435 730</b>			<b>452 435 730</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+42 904 311			+42 904 311	
<b>Total*</b>	<b>486 570 013</b>	<b>495 340 041</b>	<b>495 340 041</b>	<b>486 570 013</b>	<b>495 340 041</b>	<b>495 340 041</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019		42 904 311		42 904 311				
<b>Total</b>		<b>42 904 311</b>		<b>42 904 311</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>42 904 311</b>		<b>42 904 311</b>				

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État		452 435 730 495 340 041	452 435 730 495 340 041		452 435 730 495 340 041	452 435 730 495 340 041
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>452 435 730</b>	<b>452 435 730</b>		<b>452 435 730</b>	<b>452 435 730</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+42 904 311	+42 904 311		+42 904 311	+42 904 311
Total des crédits ouverts		495 340 041	495 340 041		495 340 041	495 340 041
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>495 340 041</b>	<b>495 340 041</b>		<b>495 340 041</b>	<b>495 340 041</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	452 435 730	452 435 730	0	452 435 730	452 435 730
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>452 435 730</b>	<b>452 435 730</b>	<b>0</b>	<b>452 435 730</b>	<b>452 435 730</b>

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>495 340 041</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>495 340 041</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>495 340 041</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>495 340 041</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>495 340 041</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>0</b>

#### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>					
	<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>0</b></b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>495 340 041</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>-495 340 041</b>
	AE engagées en 2019 (E2) <b>495 340 041</b>	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>495 340 041</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>0</b></b>
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

**Désendettement de l'État**

Programme n° 755 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**Action 01****Désendettement de l'État**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		452 435 730	<b>452 435 730</b>		495 340 041	<b>495 340 041</b>
Crédits de paiement		452 435 730	<b>452 435 730</b>		495 340 041	<b>495 340 041</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	452 435 730	495 340 041	452 435 730	495 340 041
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	452 435 730	495 340 041	452 435 730	495 340 041
<b>Total</b>	<b>452 435 730</b>	<b>495 340 041</b>	<b>452 435 730</b>	<b>495 340 041</b>

L'exécution du P755 présente un écart de +42,9 M€ par rapport aux crédits ouverts en LFI 2020. Cet écart correspond aux ouvertures inscrites dans la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019.

Cette révision des plafonds de dépenses de programme s'explique par la hausse du produit des amendes constaté sur la seconde section du compte d'affectation spéciale (CAS).

La dépense sur le P755 en 2020 s'élève à 495,3 M€.